



SDEC ÉNERGIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(art. L. 2121-24 du CGCT)

2ND TRIMESTRE 2017

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 AVRIL 2017

1. Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents
2. Financements par Fonds de Concours
3. Baron-sur-Odon : Délégation de Service Public
4. Compte de gestion 2016
5. Compte Administratif 2016
6. Affectation du résultat 2016
7. Budget 2017
8. Aides et contributions financières 2017
9. Eclairage Public : forfaits et conditions techniques, financières et administratives 2017
10. Signalisation Lumineuse : forfaits et conditions techniques, financières et administratives 2016

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017

1. Reconductions de marchés - Traitement des poteaux béton et bois déposés
2. Transferts de compétences - Livarot-Pays-d'Auge (ENR), Noues-de-Sienne et Saint-Pierre-en-Auge (IRVE) et Fourneville (EP)
3. Transfert de compétence - Eclairage Public - Ouistreham
4. Convention de partenariat avec la commune de Pont l'Evêque pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques.
5. Compétence "Energies renouvelables" - Projet photovoltaïque de la Communauté de Communes Cœur de Nacre
6. Transfert de la compétence « Energies renouvelables » par la commune de Livarot-Pays-d'Auge, pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes de Notre-Dame-de-Courson
7. Conseil en Energie Partagé - CEP - Communauté de communes CINGAL-SUISSE NORMANDE.
8. Conseil en Energie Partagé - CEP - Saint-Denis-de-Méré.
9. Vente des Certificats d'Economies d'Energie du SDEC ÉNERGIE
10. Aides financières - Achat d'un véhicule électrique - Hermanville-sur-Mer et Saint-Arnoult
11. Aides financières - Intervention d'un bureau d'études pour deux projets photovoltaïques - Communauté de Communes CINGAL-SUISSE NORMANDE
12. Mise en place du mécanisme de capacité - Groupement d'achat d'électricité - ENERGEM
13. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2017
14. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2017
15. Bornes de recharge pour véhicules électriques - 4ème tranche 2017
16. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 4ème tranche
17. Marchés de travaux : déclarations de sous-traitances 2017 - Groupement SAG VIGILEC / EIFFAGE
18. Avenant à la convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation des réseaux de dessertes intérieures d'électricité et d'éclairage public - TILLY-SUR-SEULLES.
19. Avenant à la convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage du SDEC ÉNERGIE à la commune de NOROLLES, au titre des travaux d'éclairage public du projet de lotissement communal "Le Clos des Moissons d'Antan".
20. Etats contradictoires - Signalisation Lumineuse - BALLEROY-SUR-DROME
21. Etats contradictoires - Eclairage Public - BREVILLE-LES-MONTS
22. Aides aux familles - Attribution d'une aide pour le règlement d'une facture de gaz propane réseau - CCAS d'Orbec
23. Soutien financier à la rénovation énergétique - SOLIHA - LE MESNIL EUDES
24. Soutien financier à la rénovation énergétique - INHARI - Commune déléguée de LA BIGNE (SEULLINE)
25. Soutien financier à la rénovation énergétique - INHARI - Saint-Pierre-du-Fresne
26. Aides au développement du réseau électrique

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017

1. Accords-cadres de travaux à bons de commande "Travaux aériens et souterrains sur les réseaux" : Electricité - Eclairage - Génie civil de télécommunications - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2018
2. Marché public de fourniture d'horloges astronomiques pour éclairage public.
3. Marché public de traitement des déclarations de projets de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT).
4. Marché public de contrôle de stabilité des mâts d'éclairage public et potences de signalisation lumineuse 2017.
5. Marché de prestations d'expertise juridique.
6. Reconductions de marchés.
7. Transferts de compétences - Subles (ENR) et Esson (SL).
8. Aides aux familles - Attribution d'une aide pour le règlement d'une facture de gaz propane réseau - CCAS du HOM.
9. Soutien financier à la rénovation énergétique - SOLIHA - Potigny.
10. Soutien financier à la rénovation énergétique - CDHAT - Livarot-Pays-d'Auge (Le Mesnil-Germain).
11. Aides au développement économique du réseau électrique.
12. Programme d'effacement coordonné des réseaux - 3ème tranche 2017.
13. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2017.
14. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2017.
15. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2017.
16. Programme de rénovation esthétique de postes de transformation 2017.
17. Avenants aux marchés de maintenance et d'investissement EP-SL-Bornes - SALINE.
18. Avenants SCHNEIDER ELECTRIC - Cession EPSYS.
19. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de VILLERS-BOCAGE au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux - « ROUTE DE LA FONTAINE FLEURIE ».
20. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Tour-en-Bessin, au titre des travaux d'éclairage public du lotissement "La Moinerie".
21. Aides financières - Dépenses d'investissement sur le réseau d'éclairage public de Bainville-sur-Orne.
22. Etat contradictoire - Signalisation Lumineuse - Esson
23. Convention de mutualisation SIG Conseil Départemental du Calvados et SDEC ENERGIE - SIGMA Calvados
24. Aides financières - Opération d'extension de réseau de distribution de Gaz naturel - Feugueroles-Bully
25. Tableau des effectifs 2017
26. Conseil Energétique - CEP - Vierville-sur-Mer, Trévières, Feugueroles-Bully, Mondeville, Fontenay-le-Marmion, CC Cingal-Suisse-Normande, Sainte-Honorine-du-Fay
27. Suivi Energétique - Post CEP - Saint-André-sur-Orne
28. Aides financières - Achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité - Saline, Saint-Désir, Méry-Bissières en Auge, SYVEDAC
29. Aides financières - Réalisation de deux audits énergétiques - Caen



**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
6 AVRIL 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L’an deux mille dix-sept, le 6 avril, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 31 mars 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	X
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
92	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	X
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	BAYEUX	JEAN LEPAULMIER	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
3	CUCM	PIERRE JAMES BRASSET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
4	LISIEUX MOYAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX MOYAUX
5	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
6	VASSY-VIRE-ST SEVER	CHRISTINE THOMAS	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
7	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
8	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
9	CUCM	JEAN-PHILIPPE MAUPETIT	MICHEL LEMOINE	CUCM
10	ISIGNY-TREVIERES	PIERRE ROUSSEL	DENIS MADOUASSE	ISIGNY-TREVIERES
11	CUCM	CLAUDE PICOT	XAVIER DE GOUVILLE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	113	11	124

Depuis le 1er janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonctions des élus a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique, servant de base de calcul des indemnités de fonctions, passant de 1015 à 1022.

La délibération du Comité Syndical en date du 3 juin 2014, faisait référence expressément à l'indice brut terminal de 1015 pour le calcul de l'indemnité du Président et des vice-présidents. Dans ces conditions, une nouvelle délibération doit être prise pour tenir compte de cette actualisation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de fixer, à compter du 1er janvier 2017, le montant des indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents en pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique » ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

12 AVR. 2017

COURRIER

13 AVR. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

12 AVR. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

13 AVR. 2017

2017-02/CS/DB-02



**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
6 AVRIL 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : FINANCEMENTS PAR FONDS DE CONCOURS

L’an deux mille dix-sept, le 6 avril, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 31 mars 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	x
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	x
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	x
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	x
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	x
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	x
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	x
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	x
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	x
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	x
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	x
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	x
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	x
21	CAEN EST	BIZET	Michel	x
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	x
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	x
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	x
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	x
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	x
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	x
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	x
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	x
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	x
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	x

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
92	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	X
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAU	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAU	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	BAYEUX	JEAN LEPAULMIER	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
3	CUCM	PIERRE JAMES BRASSET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
4	LISIEUX MOYEAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX MOYEAUX
5	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
6	VASSY-VIRE-ST SEVER	CHRISTINE THOMAS	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
7	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
8	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
9	CUCM	JEAN-PHILIPPE MAUPETIT	MICHEL LEMOINE	CUCM
10	ISIGNY-TREVIERES	PIERRE ROUSSEL	DENIS MADOUASSE	ISIGNY-TREVIERES
11	CUCM	CLAUDE PICOT	XAVIER DE GOUVILLE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	113	11	124

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical doit se prononcer sur les nouveaux projets suivants, présentés depuis le Comité Syndical du 9 mars dernier :

COMMUNE	INTITULE DU PROJET	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION TTC	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
ARROMANCHES-LES-BAINS	MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE SUR PARKING	ECLAIRAGE PUBLIC	21 798,70	13 624,19	13 624,19
BAYEUX	MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE ROUTE DE LITTRY	ECLAIRAGE PUBLIC	39 195,98	29 396,99	24 497,49
	MISE EN PLACE DE MATERIELS BOULEVARD MONTGOMERY		209 439,40	157 079,55	130 899,62
	EXTENSION ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT DE VOIRIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		102 804,02	77 103,02	64 252,52
	RENOUVELLEMENT BOUCLE DE DETECTION B2 VOIE B CARREFOUR 1	SIGNALISATION LUMINEUSE	635,70	529,75	397,31
BLAY	Mise en place d'éclairage dans le centre bourg	ECLAIRAGE PUBLIC	72 830,20	45 518,87	45 518,87
BRETTEVILLE-SUR-ODON	PLACE DE LA MAIRIE	IRVE*	58,14	9,69	9,69
CAEN	BORNE PARKING AVENUE VICTOR HUGO - PRESQU'ÎLE	IRVE*	8 850,39	1 622,57	1 622,57
	PLACE DE LA LIBERTE		8 618,79	1 548,52	1 548,52
CHOUAIN	LE DOUET DE CHOUAIN	EFFACEMENT DES RESEAUX	35 935,14	7 207,66	7 207,66
CORMELLES-LE-ROYAL	EXTENSION ECLAIRAGE PARKING HALLE DES SPORTS	ECLAIRAGE PUBLIC	10 783,51	8 087,63	6 739,70
COULONCES (VIRE-NORMANDIE)	PARKING DE LA MAIRIE	IRVE*	8 261,45	1 376,91	1 376,91
ÉTOUVY (SOULEUVRE-EN-BOCAGE)	MISE EN PLACE D'ECLAIRAGES SOLUTION DE BASE	ECLAIRAGE PUBLIC	29 780,87	18 613,04	18 613,04
FALAISE	RENOUVELLEMENT DE MATS ET MASSIFS SUITE TEST 2016	ECLAIRAGE PUBLIC	10 812,86	8 109,65	6 758,04
	RENOUVELLEMENT DU MAT 02-013		721,92	541,44	451,20
	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 04-004		1 084,96	813,72	678,10
	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES 03-12/03-14/03-16/03-27/BJ-007		4 195,73	3 146,80	2 622,33
	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES 06-51,06-76 ET 06-09		1 688,12	1 266,09	1 055,08
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 08-014		825,35	619,01	515,84
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 09-22 ET MAT 09-39		1 444,01	1 083,01	902,51
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 12-025		666,79	500,09	416,75
	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 16-028 ET 16-029		1 226,08	919,56	766,30
	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES ET FOYERS SUR ARMOIRE 17		8 995,28	6 746,46	5 622,05
	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES SUR ARMOIRE 18		8 951,15	6 713,36	5 594,47
	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES ET LUMINAIRES 19		7 541,66	5 656,25	4 713,54
	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES 20-26 ET 20-31		1 583,18	1 187,39	989,49
	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES ET FOYERS 21		2 433,44	1 825,08	1 520,90
	RENOUVELLEMENT DU MAT 22-42		754,88	566,16	471,80

COMMUNE	INTITULE DU PROJET	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION TTC	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
FALAISE	RENOUVELLEMENT DU SUPPORT 23-28	ECLAIRAGE PUBLIC	1 341,02	1 005,77	838,14
	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 13-011 ET 13-036		1 074,44	805,83	671,53
	FOURNITURE MATERIELS DE STOCK		4 013,24	3 190,45	2 508,28
GRANDCAMP-MAISY	AVENUE EMILE DAMECOUR	EFFACEMENT DES RESEAUX	68 427,62	36 439,02	36 439,02
LASSON (ROTS)	CHEMIN DU CHATEAU	EFFACEMENT DES RESEAUX	8 195,38	4 794,04	4 794,04
LUC-SUR-MER	DIAGNOSTIC SL CARREFOUR 33	SIGNALISATION LUMINEUSE	4 778,42	995,51	995,51
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	PARKING DE LA MAIRIE	IRVE*	6 605,87	1 188,53	1 188,53
SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE (VIRE-NORMANDIE)	PLACE DES ECOLES	IRVE*	8 261,45	1 464,46	1 464,46
SAINT-MARTIN-DES-BESACES (SOULEUVRE-EN-BOCAGE)	RUE DE L'EGLISE - RD 53	EFFACEMENT DES RESEAUX	65 250,70	26 752,69	26 752,69
VAUDRY (VIRE-NORMANDIE)	PLACE DE LA MAIRIE	IRVE*	8 078,33	1 433,94	1 433,94
TOTAL				479 482,70	426 472,63

- Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :
- de valider cette liste de demandes ;
 - de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
 - d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

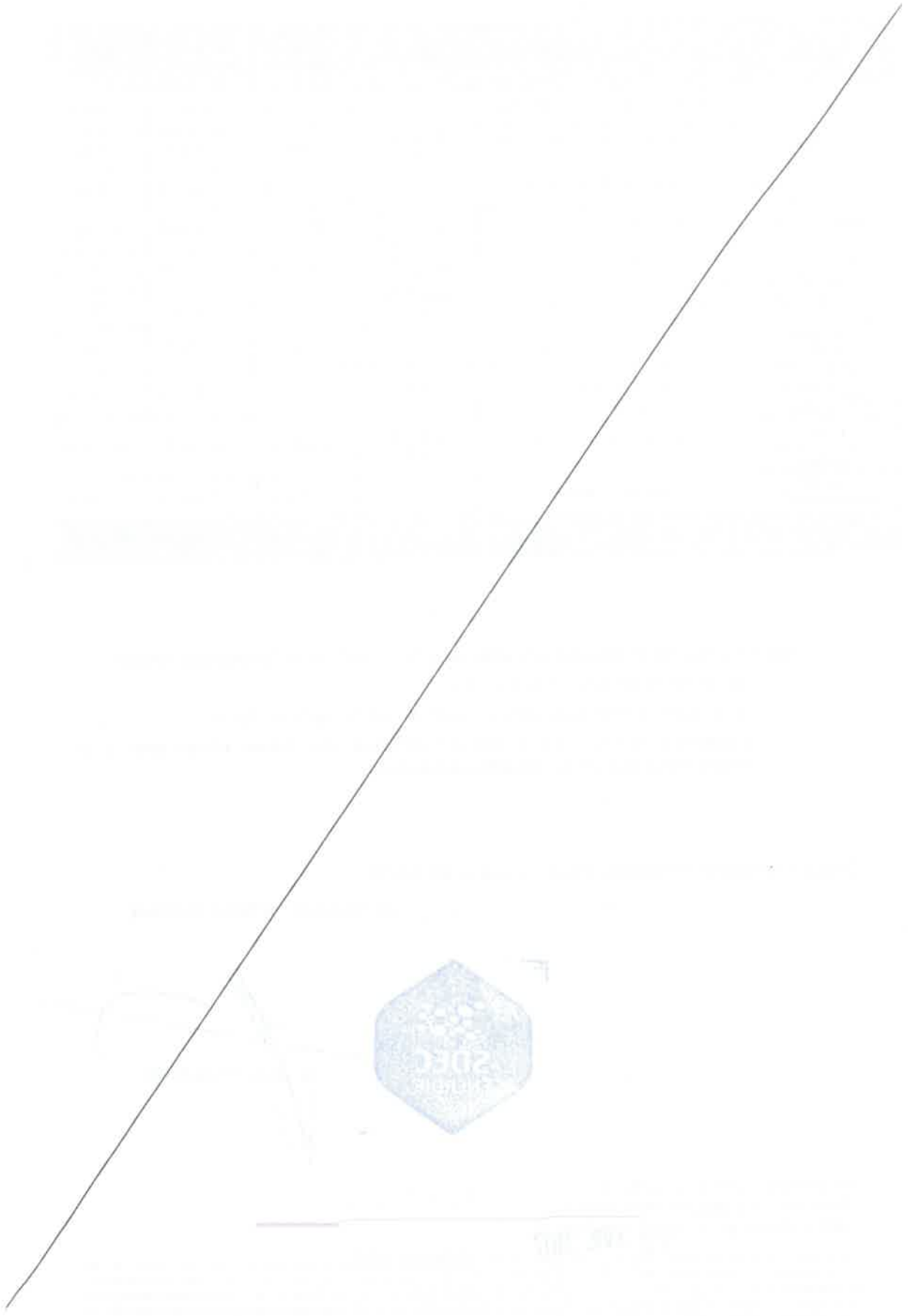
Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

12 AVR. 2017

12 AVR. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



1302



**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
6 AVRIL 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA COMMUNE DE BARON SUR ODON

L’an deux mille dix-sept, le 6 avril, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 31 mars 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE.		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	X
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOY AUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOY AUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
92	CU CAEN LA MER	GUERULT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOY AUX	GUILLET DE LA BRO SSE	Tanguy	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	X
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	X
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	BAYEUX	JEAN LEPAULMIER	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
3	CUCM	PIERRE JAMES BRASSET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
4	LISIEUX MOYAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX MOYAUX
5	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
6	VASSY-VIRE-ST SEVER	CHRISTINE THOMAS	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
7	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
8	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
9	CUCM	JEAN-PHILIPPE MAUPETIT	MICHEL LEMOINE	CUCM
10	SIGNY-TREVIERES	PIERRE ROUSSEL	DENIS MADOUASSE	ISIGNY-TREVIERES
11	CUCM	CLAUDE PICOT	XAVIER DE GOUVILLE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	115	11	126

Dans le cadre de l'aménagement urbain de son territoire, la commune de Baron sur Odon souhaite bénéficier d'une desserte gazière dans un avenir proche.

La commune de Baron sur Odon ayant transféré au SDEC Energie le 12 mars 1998 sa compétence gaz, à ce titre, elle a sollicité le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados à cet effet.

Pour rappel, les collectivités territoriales et leurs groupements disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics. Cette liberté de choix du mode de gestion découle du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Les collectivités territoriales peuvent alors décider soit de gérer directement le service soit d'en confier la gestion à un tiers par le biais d'une convention de délégation de service public.

Les différents types de délégation de service public sont la concession, l'affermage ou la régie intéressée.

Pour mémoire, suite à l'ouverture des marchés de l'énergie gazière, l'extension de la concession gaz à de nouvelles communes peut faire l'objet d'une mise en concurrence sous forme de Délégation du Service Public.

En application de l'article L1411-4 du C.G.C.T., l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le mode de gestion retenu au vu du rapport établi par le Président et après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette Commission Consultative réunie le lundi 3 avril 2017 a donné un avis favorable à une Délégation de Service Public en Concession de préférence à la création d'une régie.

La procédure de passation de ce contrat de délégation du gaz sera faite en application des différents articles du C.G.C.T ainsi que de l'ordonnance n° 2016-65 du 29/01/2016 et du décret n° 2016-86 du 01/02/2016.

Dans son rapport sur le principe de la Délégation du Service Public du gaz en réseau sur la commune de Baron sur Odon, le Président propose :

- de ne pas créer de régie pour l'exploitation de ce nouveau réseau,
- de déléguer sous forme de concession le Service Public du Gaz en réseau pour une durée d'au moins 25 ans (la durée sera déterminée après analyse des propositions issues de la mise en concurrence) auprès des opérateurs agréés,
- de retenir les caractéristiques principales suivantes des prestations que doit assurer le délégataire :
 - le contrat sera en risques et périls du délégataire ;
 - le périmètre de la délégation sera le territoire de la commune de Baron sur Odon ;
 - gaz : naturel, butane ou propane, (gaz combustible) ;
 - mode de rémunération : au KWH de gaz consommé ;
 - à la charge du délégataire :
 - commercialisation préliminaire,
 - étude et conception du réseau dont l'établissement, l'extension et le renouvellement de l'ensemble du réseau de distribution publique de gaz,
 - financement du réseau (canalisation et branchement, citerne de stockage et / ou interconnexion avec le réseau du GRT) du premier établissement,
 - le raccordement, l'alimentation en gaz et la mise en service des clients installés sur le territoire de la commune,
 - extension, densification pendant toute la durée de la concession,
 - exploitation et conduite du réseau et des ouvrages pour garantir la sécurité, la qualité et la continuité de la fourniture,
 - l'entretien préventif et la maintenance curative de l'ensemble des biens, mobiliers et immobiliers, nécessaires à l'exploitation,
 - la fourniture de l'ensemble des moyens, matériels et humains, nécessaires à l'exploitation et à la sécurité des personnes et des biens,
 - la conception et la mise en œuvre des actions d'information de la clientèle, de promotion du service et des économies d'énergie,
 - la facturation et la gestion de l'ensemble des relations avec les usagers (service client),

- la mise en œuvre de la prévention « dommages » au réseau par agressions extérieures,
- les propositions relatives aux adaptations du réseau,
- l'application stricte du code de l'environnement et de la réglementation relative aux ICPE,
- étude spécifique à la demande du SDEC ENERGIE, des abonnés,
- rapport annuel sur la gestion du service.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le rapport (annexe jointe) du Président sur le principe de la Délégation du Service Public du Gaz en réseau pour la commune de Baron sur Odon, sous la forme d'une concession dont le choix de la durée sera fait à l'issue de la mise en concurrence,
- d'autoriser le Président à lancer la procédure de mise en concurrence,
- d'autoriser le Président, au regard de l'avis émis par la CDSP, à engager avec le ou les candidats retenus, des négociations portant sur les aménagements techniques et financiers à leurs propositions initiales.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

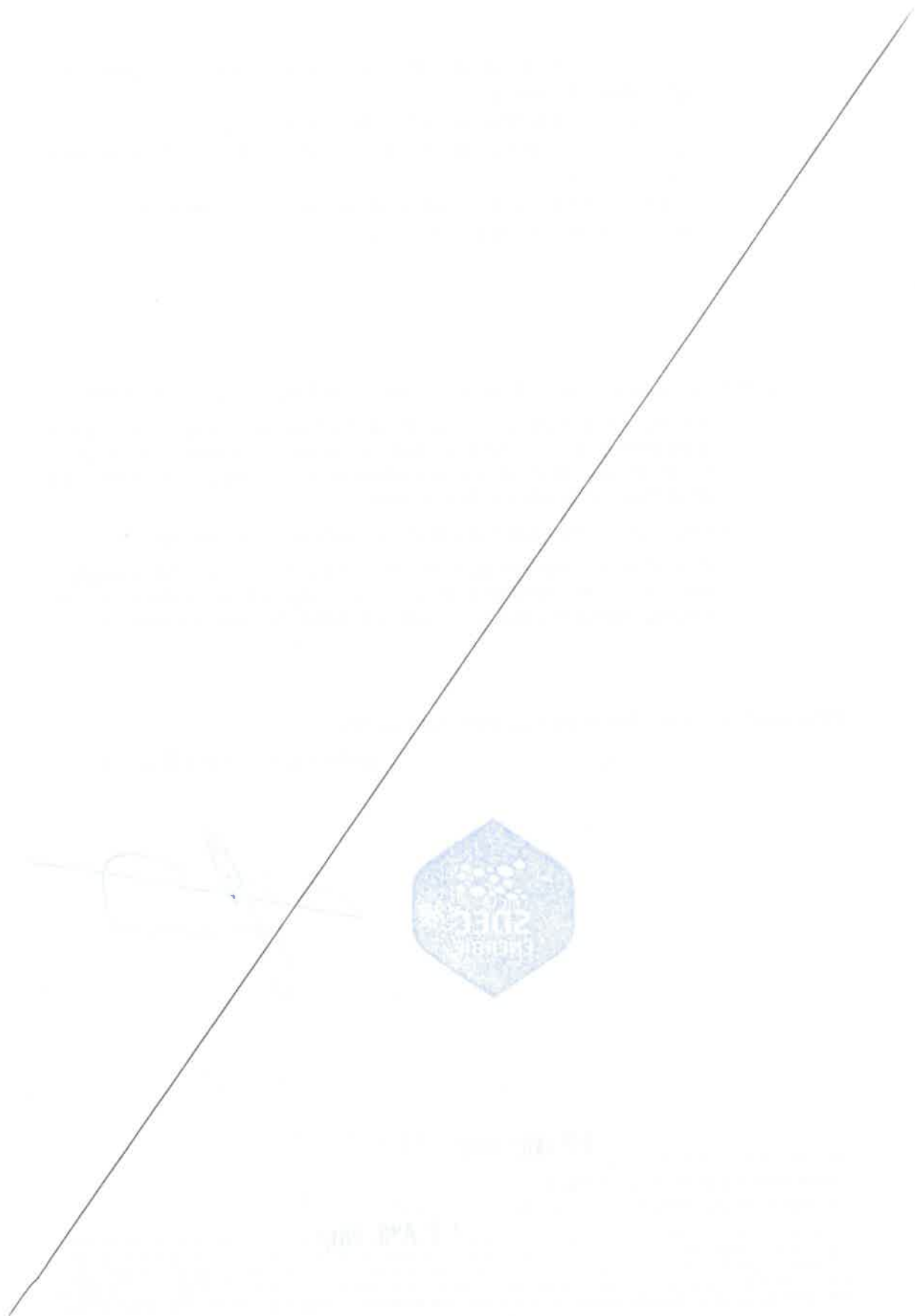


Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

13 AVR. 2017 12 AVR. 2017
Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

COURRIER
12 AVR. 2017
Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



Faint, illegible text or markings are visible at the bottom center of the page, possibly a date or a reference number.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
6 AVRIL 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : COMPTE DE GESTION 2016

L’an deux mille dix-sept, le 6 avril, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 31 mars 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	X
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	X
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	X
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	BAYEUX	JEAN LEPAULMIER	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGLO
2	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
3	CUCM	PIERRE JAMES BRASSET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
4	LISIEUX MOYAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX MOYAUX
5	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
6	VASSY-VIRE-ST SEVER	CHRISTINE THOMAS	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
7	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
8	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
9	CUCM	JEAN-PHILIPPE MAUPETIT	MICHEL LEMOINE	CUCM
10	SIGNY-TREVIERES	PIERRE ROUSSEL	DENIS MADOUASSE	SIGNY-TREVIERES
11	CUCM	CLAUDE PICOT	XAVIER DE GOUVILLE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	115	11	126

Mme Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière principale, présente le compte de gestion 2016 du SDEC ENERGIE et annonce sa concordance avec le compte administratif 2016 établi par le Président, M. Jacques LELANDAIS.

M. Jacques LELANDAIS, soumet le compte gestion 2016 du SDEC ENERGIE à l'approbation du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, constate que le compte de gestion 2016 du receveur est en concordance avec le compte administratif 2016 du SDEC ÉNERGIE et arrête le compte de gestion 2016 du receveur.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

12 AVR. 2017

COURRIER

13 AVR 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

12 AVR. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
6 AVRIL 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L’an deux mille dix-sept, le 6 avril, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 31 mars 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LAGALLE, Vice-Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	X
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FFIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
92	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSE	Tanguy	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	X
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	X
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAU	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAU	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Sous la présidence de M. Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, le compte administratif 2016 établi par le Président M. Jacques LELANDAIS, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le compte administratif 2016 a été transmis aux représentants préalablement à la réunion avec leur convocation et la note de présentation.

Le compte administratif 2016 présente un résultat excédentaire de 23 938 760.37 €, dont un excédent de 20 936 132.50 € en section de fonctionnement et de 3 002 627.87 € en section d'investissement.

	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser	Résultat de la clôture à reprendre en 2017
Investissement	3 002 627,87 €	-7 801 447,90 €	- 4 798 820,03 €
Fonctionnement	20 936 132,50 €	-	20 936 132,50 €
TOTAL	23 938 760,37 €	-7 801 447,90 €	16 137 312,47 €

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

Le Président, M. Jacques LELANDAIS quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif 2016.

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-Finances » en date du 7 février 2017 et du Bureau Syndical en date du 31 mars 2017, M. Philippe LAGALLE, soumet le compte administratif 2016 à l'approbation du Comité Syndical.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

13 AVR. 2017

COURRIER



13 AVR. 2017

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du SDEC ÉNERGIE,



Philippe LAGALLE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

13 AVR. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
2	CUCM	PIERRE JAMES BRASSET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
3	LISIEUX MOYAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX MOYAUX
4	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
5	VASSY-VIRE-ST SEVER	CHRISTINE THOMAS	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
6	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
7	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
8	CUCM	JEAN-PHILIPPE MAUPETIT	MICHEL LEMOINE	CUCM
09	ISIGNY-TREVIERES	PIERRE ROUSSEL	DENIS MADOUASSE	ISIGNY-TREVIERES
10	CUCM	CLAUDE PICOT	XAVIER DE GOUVILLE	CUCM


Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	114	10	124





COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Présenté par le Vice-Président, A Saint-Contest, le 6 avril 2017,  Philippe LAGALLE	Représentants	199			
	Représentants en exercice	199			
	Représentants présents	114			
	Pouvoirs	10			
	Votants	124			
	VOTES :				
Contre :	0	Pour :	124	Abstention :	0



Date de convocation : 31 mars 2017

Délibéré par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Philippe LAGALLE, Vice-Président à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie), le 6 avril 2017,

Les représentants du Comité Syndical :

(A large area of the document is filled with numerous handwritten signatures in blue ink, representing the members of the Syndical Committee.)

PREFECTURE DU CALVADOS

13 AVR. 2017

COURRIER



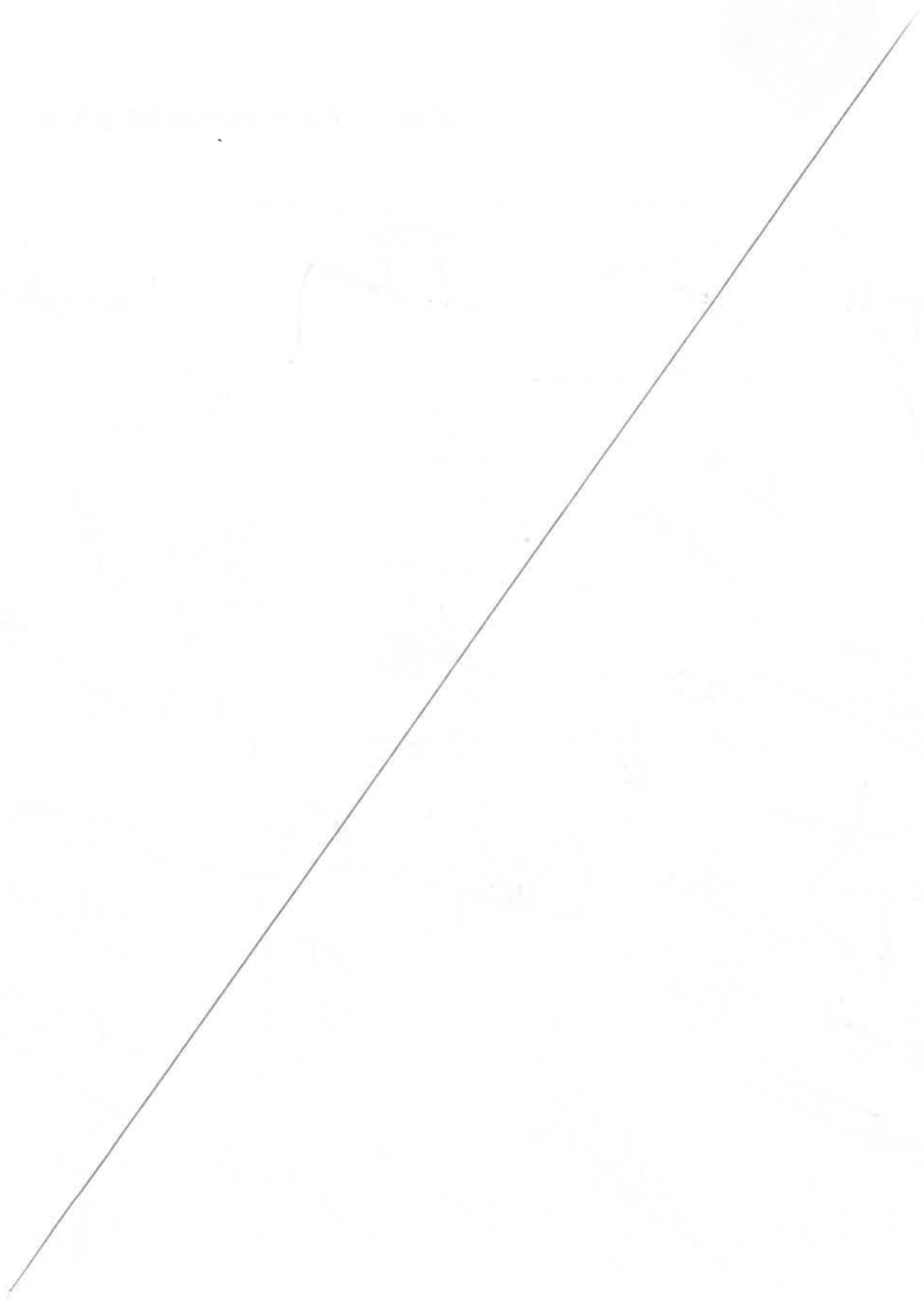
PREFECTURA DE CAJALOS
13 MAR 2013
CORREO



COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les représentants du Comité Syndical (suite) :

A collection of approximately 25 handwritten signatures in blue ink, arranged in several rows. Some legible names include: "Chir", "P. Ferry", "Boutelle", "H. Javill", "B. Gasser", and "C. L. H. S.". The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more clearly legible.

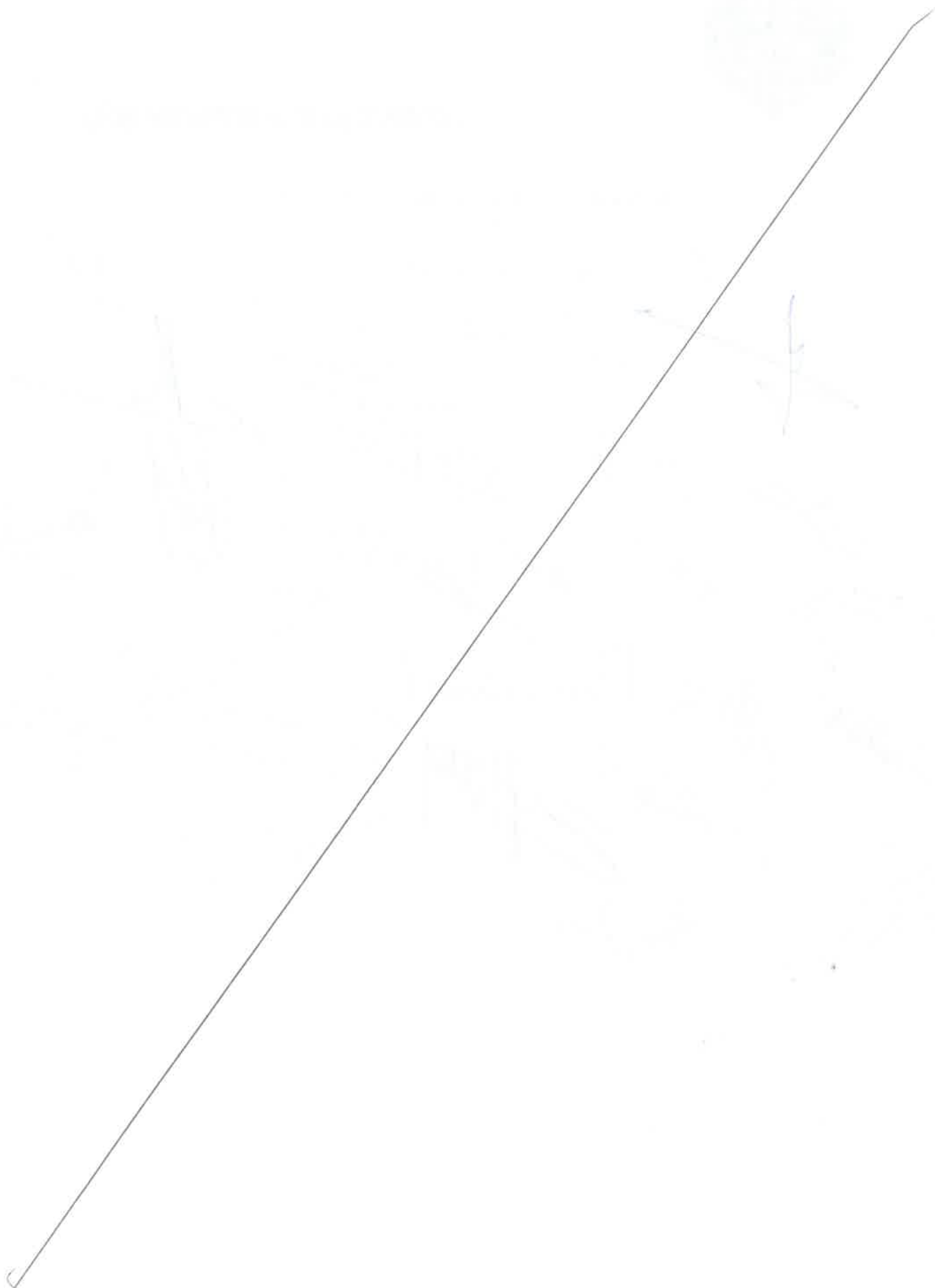




COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les représentants du Comité Syndical (suite) :




Handwritten signatures in blue and black ink, including the name "Laurie" and "Jean-Philippe".
















COMPTE ADMINISTRATIF 2016





Les représentants du Comité Syndical (suite) :

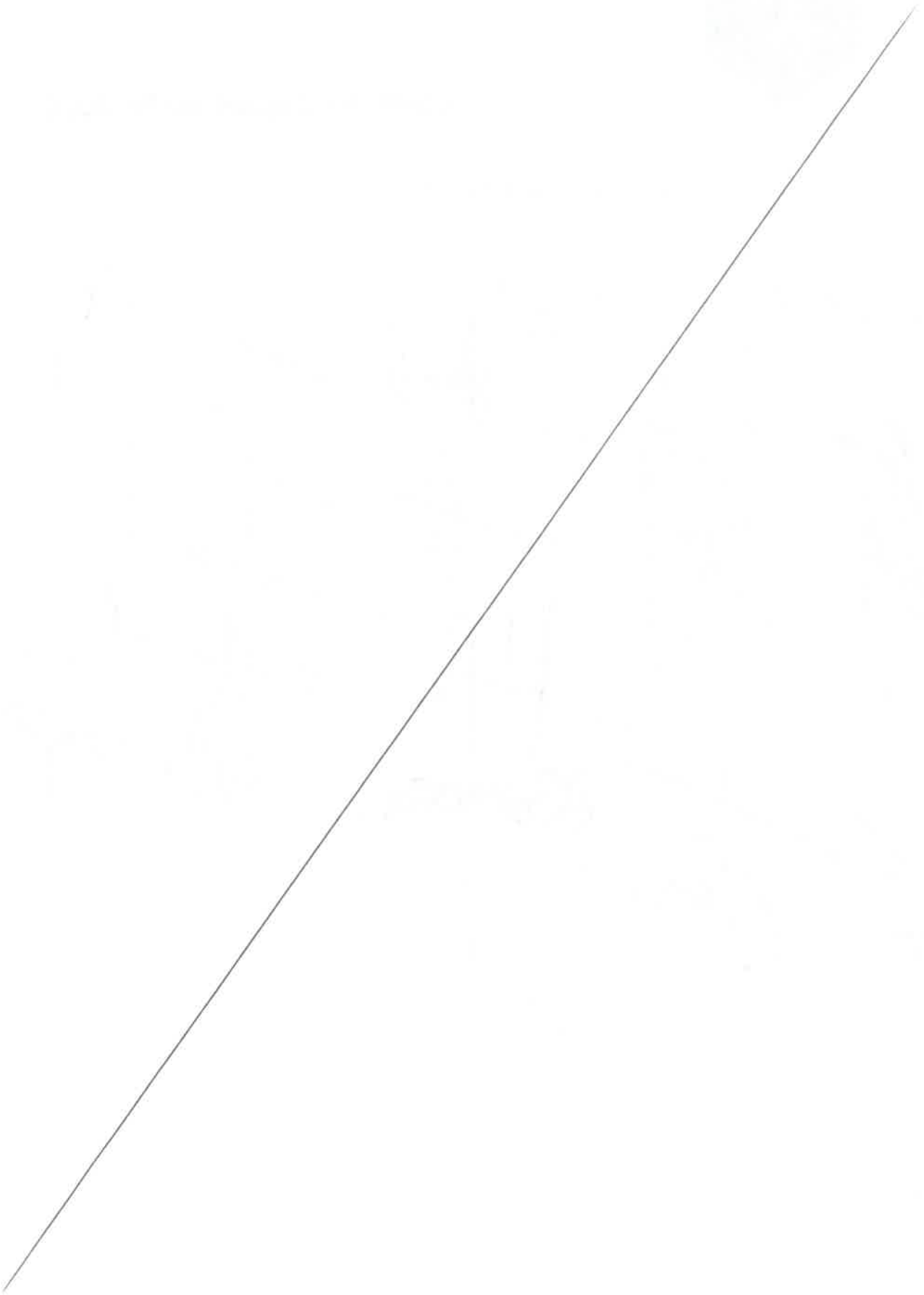








**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
6 AVRIL 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2017-02/CS/DB-05

L’an deux mille dix-sept, le 6 avril, le Comité du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 31 mars 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LAGALLE, Vice-Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	X
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAU	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAU	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAU	GUILLET DE LA BROSE	Tanguy	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	G�rard	
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	Andr�	X
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	S�bastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Micka�l	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	G�rard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	G�rard	X
139	BAYEUX	MARIE	G�rard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Jo�l	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-Fran�ois	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	X
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	X
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1 CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
2 CUCM	PIERRE JAMES BRASSET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
3 LISIEUX MOYAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX MOYAUX
4 SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
5 VASSY-VIRE-ST SEVER	CHRISTINE THOMAS	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
6 CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
7 CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
8 CUCM	JEAN-PHILIPPE MAUPETIT	MICHEL LEMOINE	CUCM
09 ISIGNY-TREVIERES	PIERRE ROUSSEL	DENIS MADOUASSE	ISIGNY-TREVIERES
10 CUCM	CLAUDE PICOT	XAVIER DE GOUVILLE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	114	10	124



Sous la présidence de M. Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, le compte administratif 2016 établi par le Président M. Jacques LELANDAIS, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le compte administratif 2016 a été transmis aux représentants préalablement à la réunion avec leur convocation et la note de présentation.

Le compte administratif 2016 présente un résultat excédentaire de 23 938 760.37 €, dont un excédent de 20 936 132.50 € en section de fonctionnement et de 3 002 627.87 € en section d'investissement.

	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser	Résultat de la clôture à reprendre en 2017
Investissement	3 002 627,87 €	-7 801 447,90 €	- 4 798 820,03 €
Fonctionnement	20 936 132,50 €	-	20 936 132,50 €
TOTAL	23 938 760,37 €	-7 801 447,90 €	16 137 312,47 €

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

Le Président, M. Jacques LELANDAIS quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif 2016.

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-Finances » en date du 7 février 2017 et du Bureau Syndical en date du 31 mars 2017, M. Philippe LAGALLE, soumet le compte administratif 2016 à l'approbation du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, arrête le compte administratif 2016, joint en annexe, et donne quitus au Président.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

21 AVR. 2017

COURRIER



SDEC
ÉNERGIE
Philippe LAGALLE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :


21 AVR. 2017

21 AVR. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Présenté par le Vice-Président, A Saint-Contest, le 6 avril 2017,  Philippe LAGALLE	Représentants	199	
	Représentants en exercice	199	
	Représentants présents	114	
	Pouvoirs	10	
	Votants	124	
	VOTES :		
Contre :	0	Pour : 124	Abstention : 0



Date de convocation : 31 mars 2017

Délibéré par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Philippe LAGALLE, Vice-Président à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie), le 6 avril 2017,

Les représentants du Comité Syndical :

[A large area of the document is filled with numerous handwritten signatures in blue ink, representing the members of the Syndical Committee.]

PREFECTURE DU CALVADOS

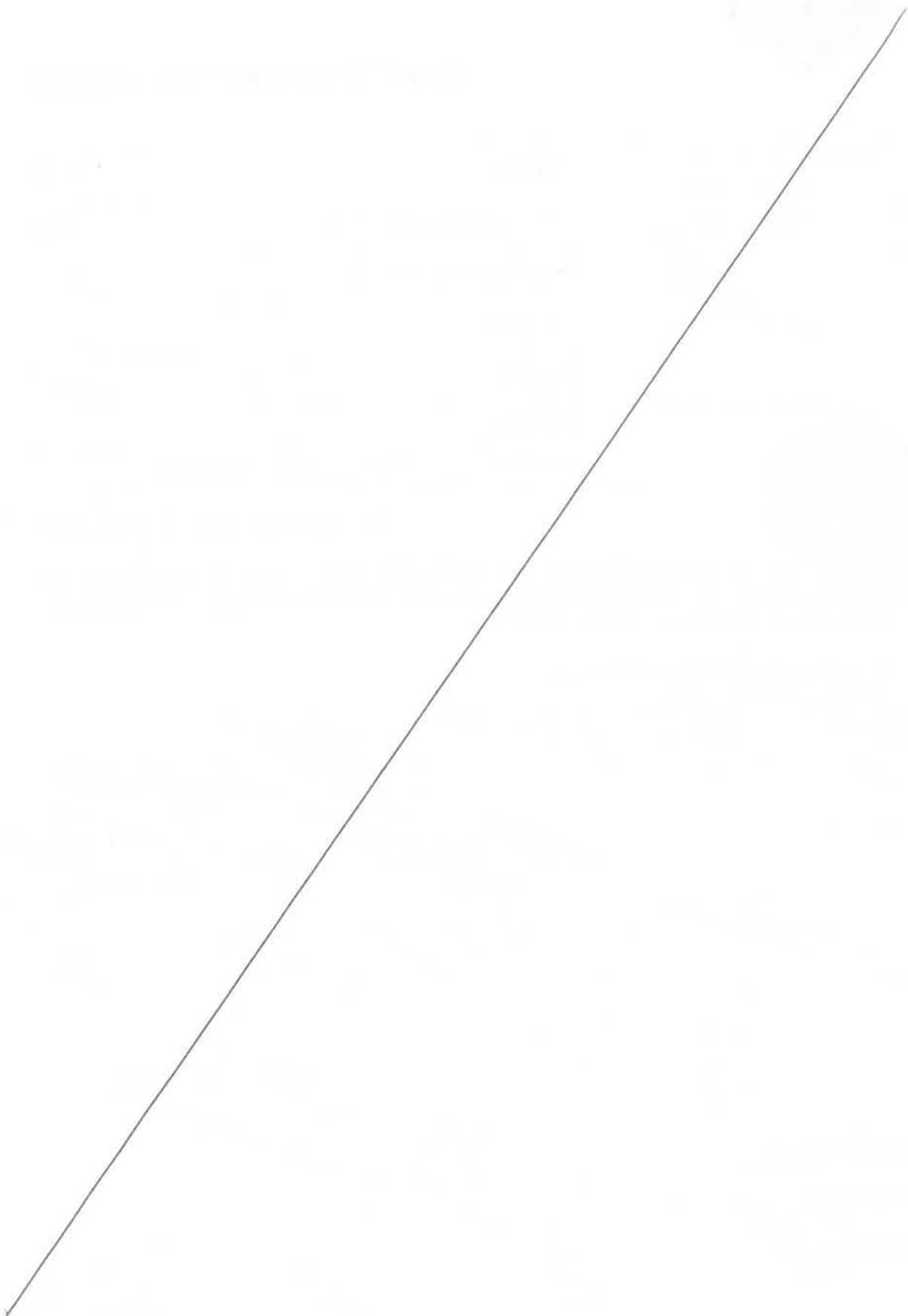
13 AVR. 2017

COURRIER

PREFECTURE DU CALVADOS

21 AVR. 2017

COURRIER





COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les représentants du Comité Syndical (suite) :





















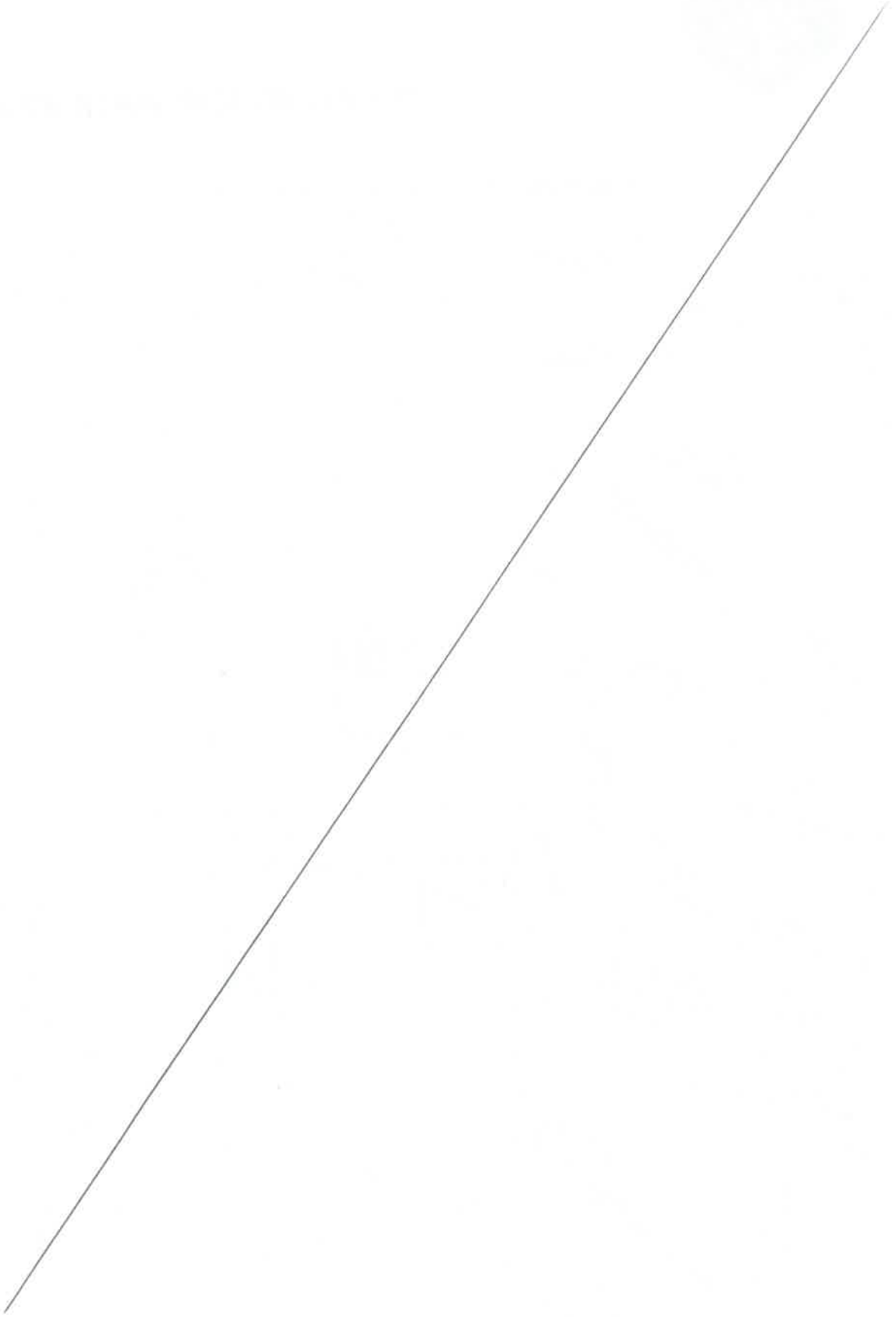














COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les représentants du Comité Syndical (su ite) :






















1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

1000 1000 1000 1000

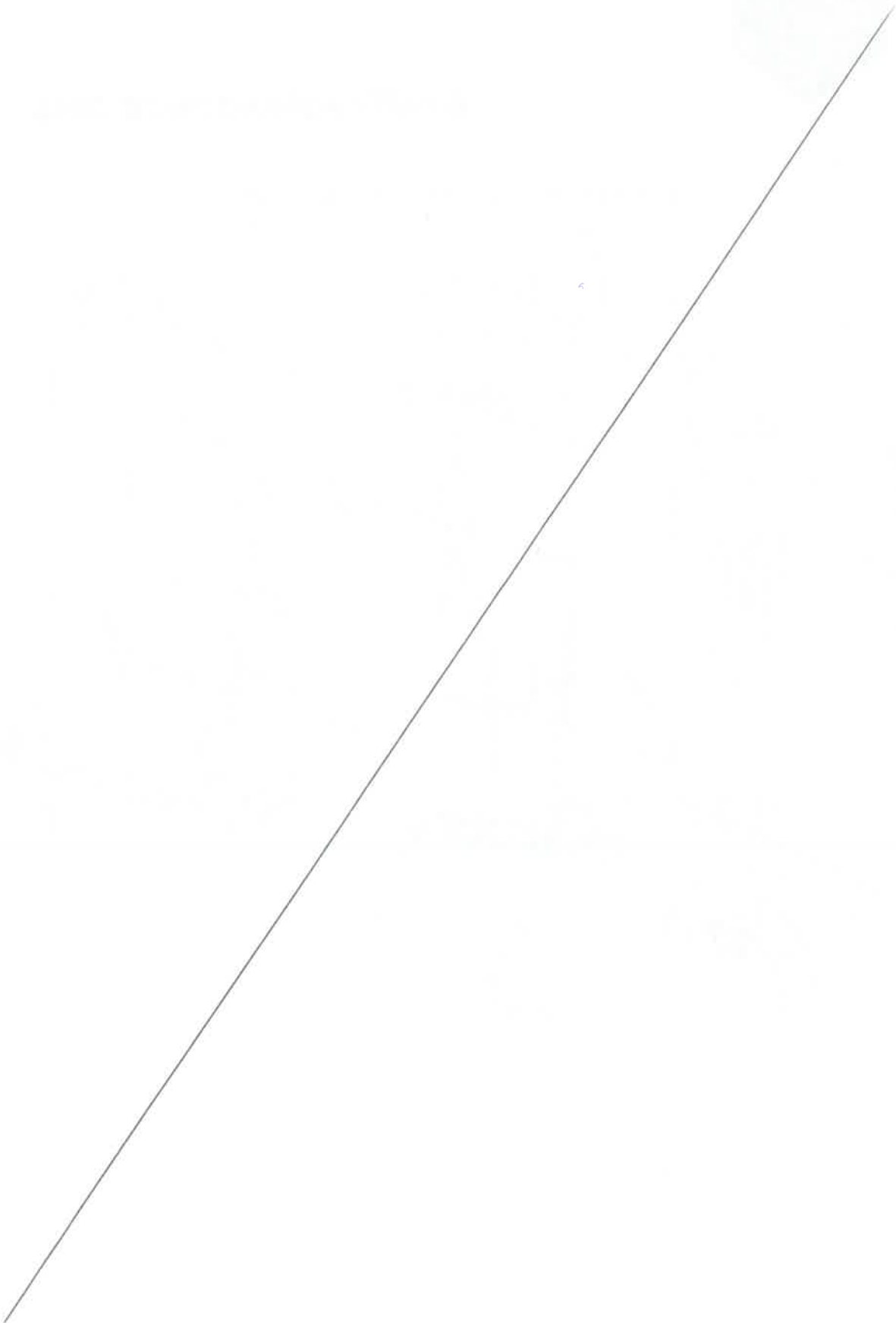
1000 1000 1000 1000



COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les représentants du Comité Syndical (suite) :

[A large collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in several rows. Some legible names include 'Hanson', 'Maui', 'Philippe', 'Léon', and 'B'. The signatures are highly stylized and cursive.]





**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
6 AVRIL 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2016

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	X
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	X
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	X
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOY AUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOY AUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
92	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOY AUX	GUILLET DE LA BRO SSE	Tanguy	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Phillippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Phillippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	X
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	X
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYaux	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYaux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1 BAYEUX	JEAN LEPAULMIER	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
2 CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
3 CUCM	PIERRE JAMES BRASSET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
4 LISIEUX MOYAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX MOYAUX
5 SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
6 VASSY-VIRE-ST SEVER	CHRISTINE THOMAS	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
7 CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
8 CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
9 CUCM	JEAN-PHILIPPE MAUPETIT	MICHEL LEMOINE	CUCM
10 SIGNY-TREVIERES	PIERRE ROUSSEL	DENIS MADOUASSE	ISIGNY-TREVIERES
11 CUCM	CLAUDE PICOT	XAVIER DE GOUVILLE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	115	11	126

Vu le compte de gestion 2016 du SDEC ÉNERGIE du Comptable arrêté par délibération ce même jour ;

Vu le compte administratif 2016 du SDEC ÉNERGIE arrêté par délibération ce même jour ;

Considérant la conformité des documents précités, le Président présente au Comité Syndical les résultats de l'exercice 2016 :

Résultats de fonctionnement 2016	
A - Résultats de l'exercice 2016	8 770 850,94 €
B - Résultats du compte administratif 2015 reporté	12 165 281,56 €
Résultat à affecter (A+B)	20 936 132,50 €

Résultats d'investissement 2016	
C - Solde d'exécution 2016	3 002 627,87 €
D - Solde des restes à réaliser 2016	-7 801 447,90 €
Besoin de financement (C+D)	-4 798 820,03 €

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-Finances » en date du 7 février 2017 du Bureau Syndical en date du 31 mars 2017, le Président propose au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2016 dès le budget 2017 comme suit :

- au chapitre 002, excédent de fonctionnement reporté pour **16 137 312,47 €** ;
- à l'article 1068 de la section d'investissement, affectation du résultat pour **4 798 820,03 €**, dont :
 - **3 002 627,87 €** de capacité de financement dégagé par l'exécution du budget 2016,
 - **7 801 447,90 €** pour financer le besoin de financement des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent constaté de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 au budget 2017 comme suit :

- au chapitre 002, excédent de fonctionnement reporté pour **16 137 312,47 €** ;
- à l'article 1068 de la section d'investissement, affectation du résultat pour **4 798 820,03 €**, dont :
 - **3 002 627,87 €** de capacité de financement dégagé par l'exécution du budget 2016,
 - **7 801 447,90 €** pour financer le besoin de financement des restes à réaliser.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

12 AVR. 2017

13 AVR. 2017

12 AVR. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
6 AVRIL 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET 2017

L’an deux mille dix-sept, le 6 avril, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 31 mars 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	X
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
92	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	X
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	X
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	BAYEUX	JEAN LEPAULMIER	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
3	CUCM	PIERRE JAMES BRASSET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
4	LISIEUX MOYAUX	GILBERT GODEREAX	SERGE TOUGARD	LISIEUX MOYAUX
5	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
6	VASSY-VIRE-ST SEVER	CHRISTINE THOMAS	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
7	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
8	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
9	CUCM	JEAN-PHILIPPE MAUPETIT	MICHEL LEMOINE	CUCM
10	ISIGNY-TREVIERES	PIERRE ROUSSEL	DENIS MADOUASSE	ISIGNY-TREVIERES
11	CUCM	CLAUDE PICOT	XAVIER DE GOUVILLE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	115	11	126



Etabli dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 9 mars 2017 et sur le constat des comptes de l'exercice 2016, le budget 2017, préalablement transmis aux représentants, est présenté au Comité Syndical.

Les soldes d'exécution de l'exercice 2016 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2017 dans sa globalité.

Le projet de budget 2017 s'élève à 117 215 853.99 €, dont 47 474 662.47 € en section de fonctionnement et 69 741 191.52 € en section d'investissement.

	Budget total	Budget hors opérations d'ordre
Dépenses de fonctionnement	47 474 662.47 €	34 120 662.47 €
Dépenses d'investissement	69 741 191.52 €	59 485 191.52 €
TOTAL	117 215 853.99 €	93 605 853.99 €

Recettes de fonctionnement	47 474 662.47 €	42 298 662.47 €
Recettes d'investissement	69 741 191.52 €	51 307 191.52 €
TOTAL	117 215 853.99 €	93 605 853.99 €

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-Finances » en date du 7 février 2017 et du Bureau Syndical en date du 31 mars 2017, le Président propose au Comité Syndical de voter le budget 2017, comme présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de voter le budget 2017, joint en annexe ; ce budget s'équilibrant à 117 215 853.99 €, dont 47 474 662.47 € en section de fonctionnement et 69 741 191.52 € en section d'investissement.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



13 AVR. 2017

12 AVR. 2017

PREFECTURE DU CALVADOS
Jacques LELANDAIS

12 AVR. 2017


COURRIER

- Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
 - et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



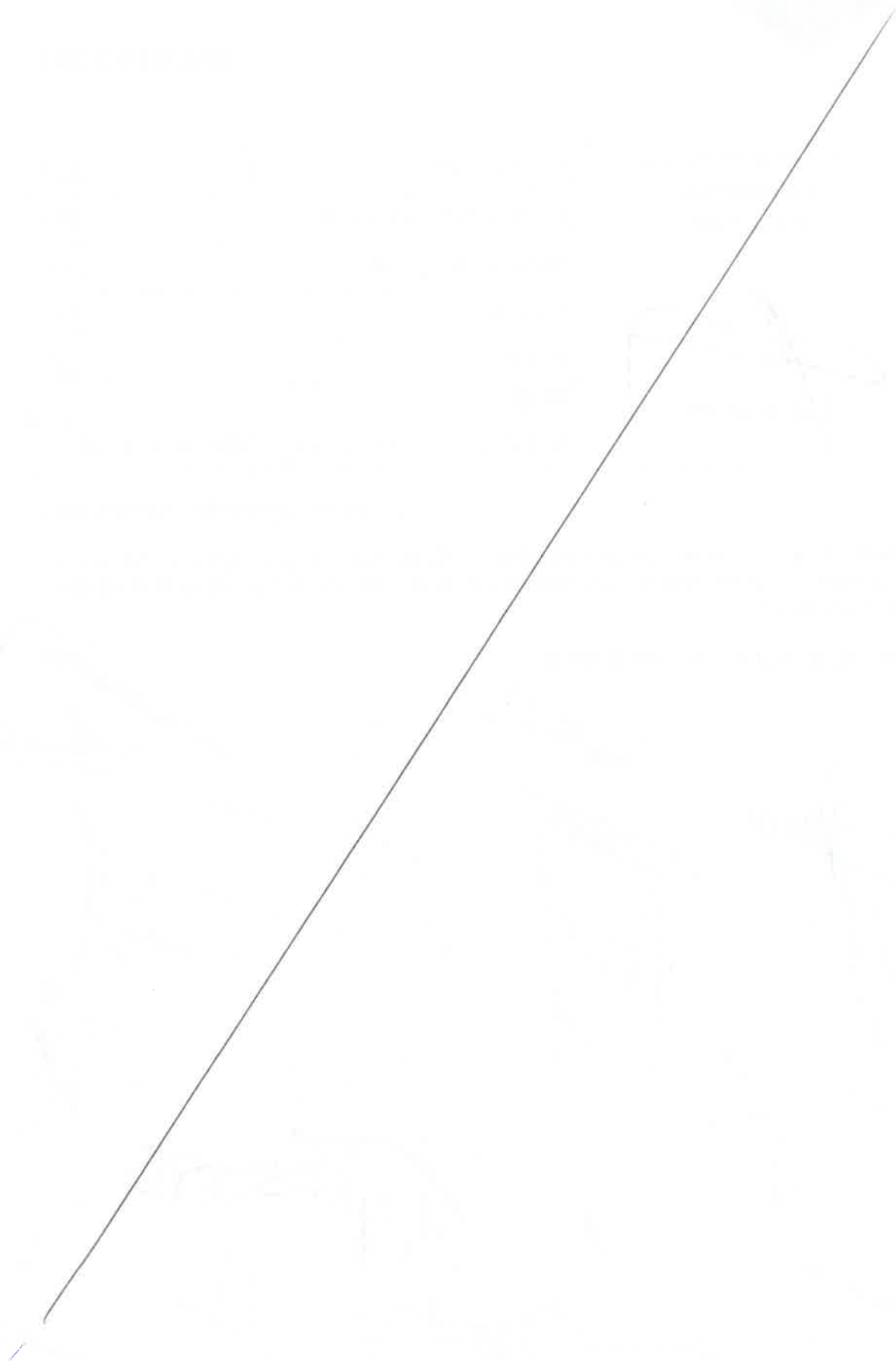
BUDGET 2017

Présenté par le Président, A Saint-Contest, le 6 avril 2017,  Jacques LELANDAIS	Représentants	199			
	Représentants en exercice	199			
	Représentants présents	115			
	Pouvoirs	11			
	Votants	126			
	VOTES :				
Contre :	0	Pour :	126	Abstention :	0

Date de convocation : 31 mars 2017

Délibéré par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie), le 6 avril 2017,



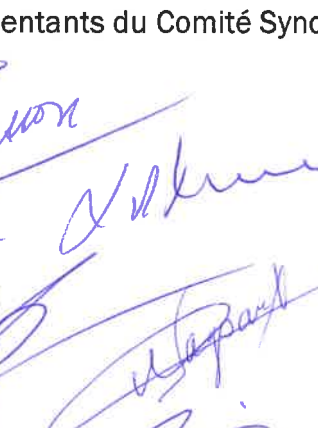


Les représentants du Comité Syndical :


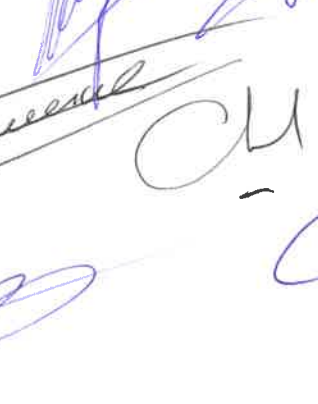












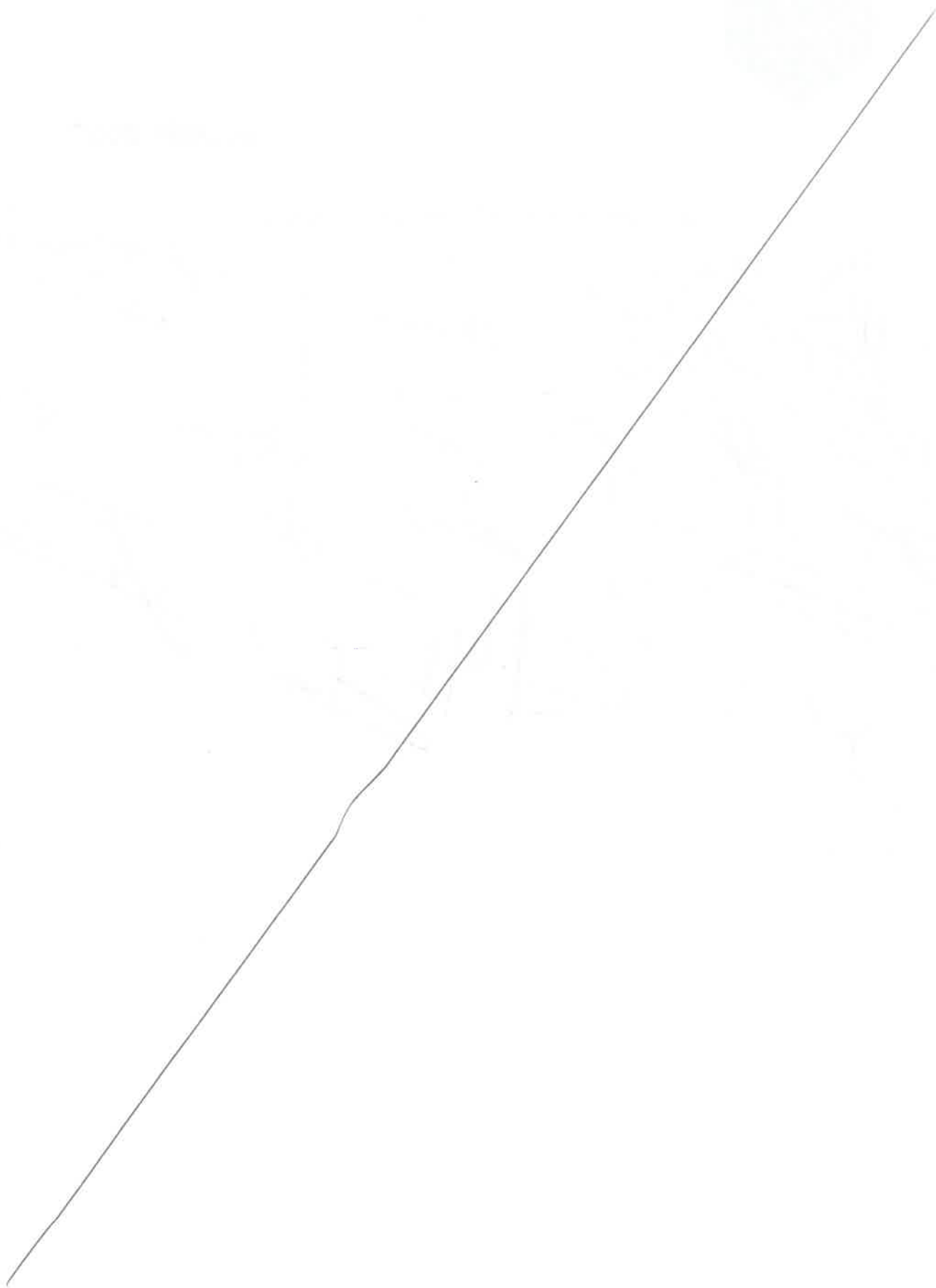
BUDGET 2017

Les représentants du Comité Syndical (suite) :





BUDGET 2017

Les représentants du Comité Syndical (suite) :


































Faint, illegible text or markings in the upper left quadrant.













BUDGET 2017

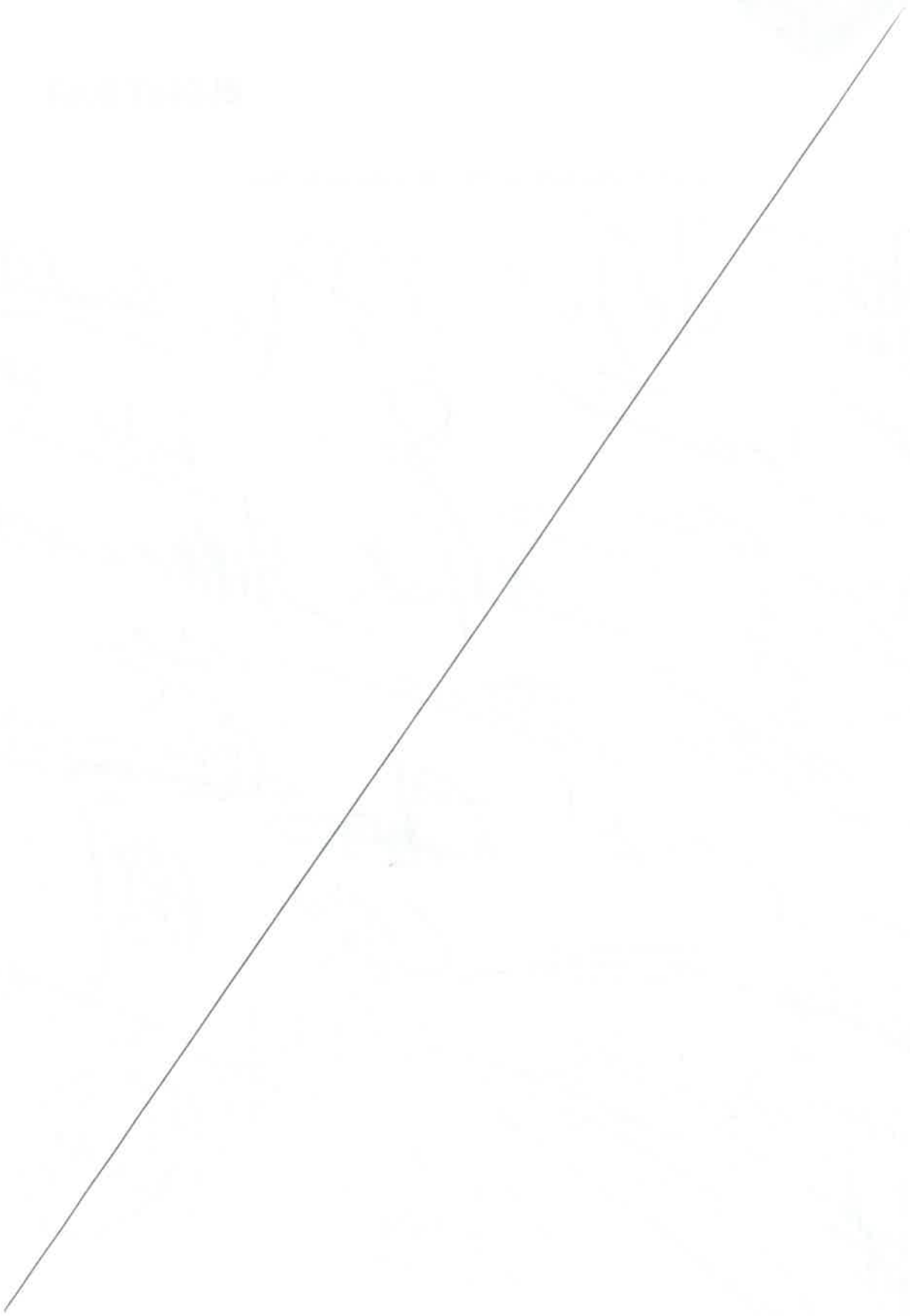
Les représentants du Comité Syndical (suite) :





 Botier   
   
  
   
  
   
  

Feb 21-43 19





**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
6 AVRIL 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : AIDES ET CONTRIBUTIONS FINANCIERES 2017

L’an deux mille dix-sept, le 6 avril, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 31 mars 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	X
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
92	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	X
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	X
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAU	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAU	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	BAYEUX	JEAN LEPAULMIER	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
3	CUCM	PIERRE JAMES BRASSET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
4	LISIEUX MOYAUX	GILBERT GODEREAX	SERGE TOUGARD	LISIEUX MOYAUX
5	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
6	VASSY-VIRE-ST SEVER	CHRISTINE THOMAS	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
7	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
8	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
9	CUCM	JEAN-PHILIPPE MAUPETIT	MICHEL LEMOINE	CUCM
10	ISIGNY-TREVIERES	PIERRE ROUSSEL	DENIS MADOUASSE	ISIGNY-TREVIERES
11	CUCM	CLAUDE PICOT	XAVIER DE GOUVILLE	CUCM
12	CUCM	PATRICIA ZARAGOZA-NODET	BERNARD LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
13	CUCM	ROMAIN BAIL	BRUNO HITIER	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	112	13	125

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de délibérer sur les modalités d'aides financières et contributions pour l'année 2017.

Les modalités d'aides et de contributions pour l'année 2017 sont conformes aux orientations budgétaires et dans un principe de reconduction de celles adoptées pour 2016, avec quelques adaptations justifiées pour soutenir nos collectivités adhérentes.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *adopte, les aides financières et contributions 2017, telles que détaillées en annexe jointe ;*
- *charge le Président de l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

12 AVR. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire : **13 AVR. 2017**
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : **12 AVR. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
6 AVRIL 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : ECLAIRAGE PUBLIC : FORFAITS ET CONDITIONS TECHNIQUES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES 2017

L’an deux mille dix-sept, le 6 avril, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 31 mars 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	X
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOY AUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOY AUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	x
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	x
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	x
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	x
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	x
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	x
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	x
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	x
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	x
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	x
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	x
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	x
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	x
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	x
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	x
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	x
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	x
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	x
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	x
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	x
131	FALAISE	LEROY	Eric	x
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	x
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	x
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	x
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	x
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	x
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	x
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	x
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	x
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	x
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	x
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	x
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	x
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	x
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	X
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	BAYEUX	JEAN LEPAULMIER	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
2	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
3	CUCM	PIERRE JAMES BRASSET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
4	LISIEUX MOYAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX MOYAUX
5	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
6	VASSY-VIRE-ST SEVER	CHRISTINE THOMAS	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
7	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
8	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
9	CUCM	JEAN-PHILIPPE MAUPETIT	MICHEL LEMOINE	CUCM
10	ISIGNY-TREVIERES	PIERRE ROUSSEL	DENIS MADOUASSE	ISIGNY-TREVIERES
11	CUCM	CLAUDE PICOT	XAVIER DE GOUVILLE	CUCM
12	CUCM	PATRICIA ZARAGOZA-NODET	BERNARD LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
13	CUCM	ROMAIN BAIL	BRUNO HITIER	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	112	13	125

Le SDEC ÉNERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à l'éclairage public. Cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

En contrepartie de la compétence exercée, le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement l'exercice de celle-ci, en laissant à la charge des adhérents, sous la forme de contributions budgétaires, le coût résiduel des prestations et des travaux, déduction faite des financements extérieurs perçus par le syndicat.

L'actualisation pour 2017 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Eclairage Public » porte essentiellement sur :

- la mise à jour des références aux statuts du syndicat, applicables depuis le 1er janvier 2017 ;
- la modification de l'article 22 portant sur l'achat d'électricité : la prestation comprend l'adhésion au groupement d'achat ;
- le remplacement du terme « télésurveillance » par celui de « supervision » ;
- la modification à l'article 25 portant sur les modalités de recouvrement des contributions : un seul versement en octobre de l'année N au lieu de deux ;
- la mise à jour des aides financières et des forfaits.

• **Forfaits de base 2017**

Le taux moyen d'augmentation des forfaits est de 0.2% correspondant à l'augmentation des indices des marchés publics :

	2016	2017
Foyers standards : sodium haute pression, iodure métallique, foyers lumineux à ballon fluorescent et autres.	30,85	30,90
Foyers lumineux de puissance inférieure ou égale à 40 watts	17,17	17,00
Foyers à leds	24,64	25,00
Foyers spéciaux : supérieure à 18 m ou supérieure ou égale à 1000 Watts	41,21	41,00
Entretien d'un service périphérique (vidéo, PMV...)	-	50,00

• **Options 2017**

Les prix nets sont proposés globalement sans augmentation, sauf une forte diminution de l'option « télésurveillance » :

	2016	2017
Visite au sol : par foyer et par visite au sol	0,60	0,60
Nettoyage supplémentaire : par foyer	12,32	12,00
Changement heures de fonctionnement (hors visite annuelle) 1 ^{ère} armoire	54,84	55,00
Changement heures de fonctionnement : armoires suivantes	8,08	8,00
Supervision d'une armoire par nature de service (éclairage, sono, vidéo, PMV...)	300,00	150,00
100% lumière		
Villes A – prix par foyer	15,00	15,00
Communes B1, B2 et C – prix par foyer	10,00	10,00

• **Eclairage festif 2017**

Vérification technique, pose, dépose et stockage d'installations d'illumination festive comprenant le dépannage éventuel. Les prix nets proposés sont les suivants :

	2016	2017
Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	59,79	60,00
Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quel que soit la nature des supports et quel que soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	148,32	148,00
Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quel que soit la longueur de la guirlande	104,03	104,00
Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	89,69	90,00

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Travaux » en date du 7 février 2017 et du Bureau Syndical en date du 31 mars 2017, le Président propose au Comité Syndical d'adopter les conditions techniques, administratives et financières et les contributions ainsi présentées.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'adopter les contributions pour 2017 correspondantes à la compétence « Eclairage Public », telles que proposées ci-dessus ;
- D'adopter les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de cette compétence pour l'année 2017 (jointes en annexe) ;
- D'acter la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2018 ;
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

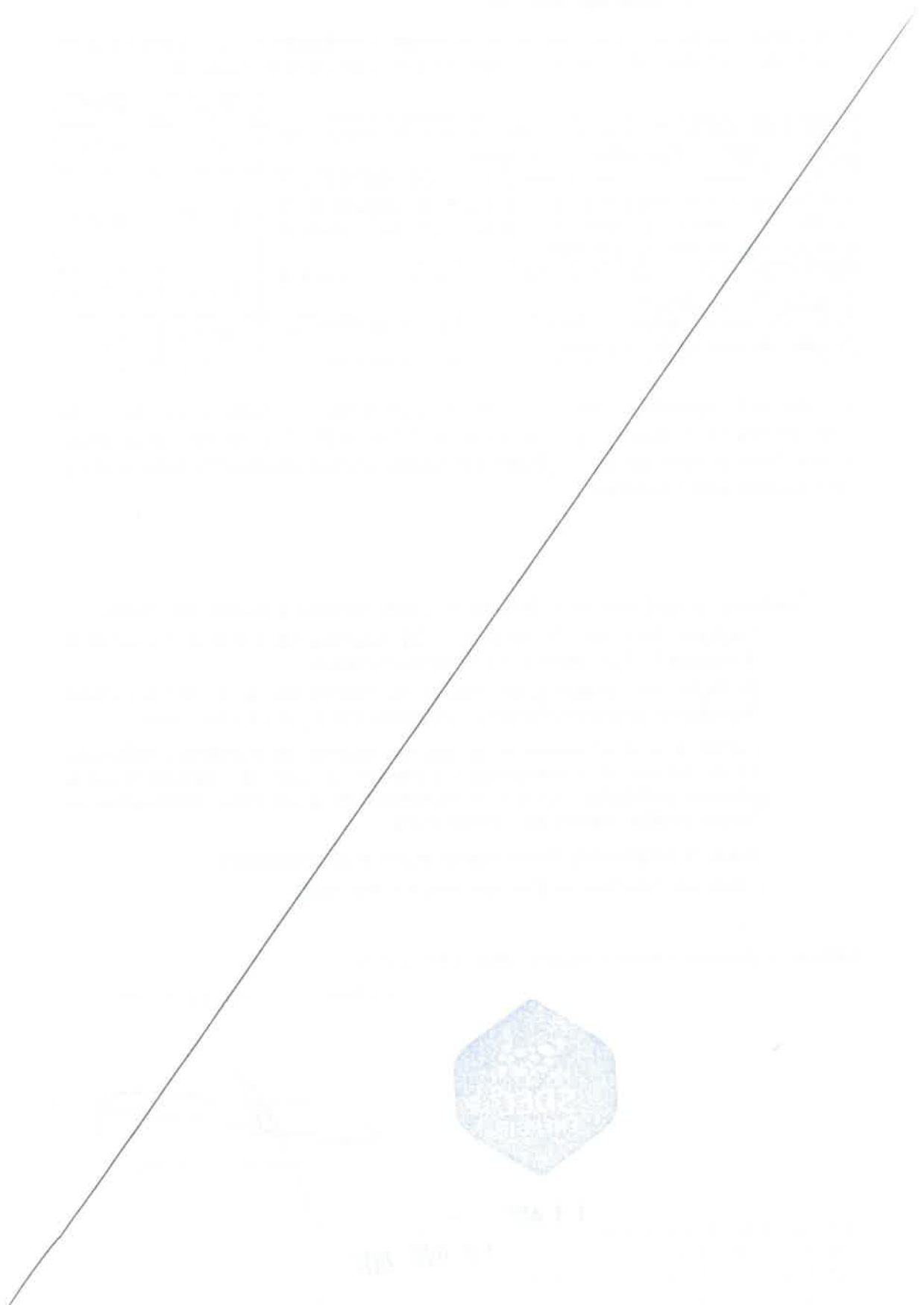



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 12 AVR. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 13 AVR. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



1870



**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
6 AVRIL 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : SIGNALISATION LUMINEUSE : FORFAITS ET CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES 2017

L’an deux mille dix-sept, le 6 avril, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 31 mars 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	X
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	X
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	x
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	x
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	x
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	x
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	x
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	x
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	x
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	x
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	x
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	x
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	x
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	x
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	x
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	x
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	x
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	x
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	x
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	x
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	x
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	x
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	x
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	x
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	x
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	x
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	x
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	x
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	x
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	x
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
92	CU CAEN LA MER	GUERULT	Eric	x
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	x
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	x
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	x
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	x
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	x
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	X
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	X
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

Pouvoirs :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1 BAYEUX	JEAN LEPAULMIER	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
2 CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
3 CUCM	PIERRE JAMES BRASSET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
4 LISIEUX MOYAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX MOYAUX
5 SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
6 VASSY-VIRE-ST SEVER	CHRISTINE THOMAS	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
7 CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
8 CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
9 CUCM	JEAN-PHILIPPE MAUPETIT	MICHEL LEMOINE	CUCM
10 ISIGNY-TREVIERES	PIERRE ROUSSEL	DENIS MADOUASSE	ISIGNY-TREVIERES
11 CUCM	CLAUDE PICOT	XAVIER DE GOUVILLE	CUCM
12 CUCM	PATRICIA ZARAGOZA-NODET	BERNARD LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
13 CUCM	ROMAIN BAIL	BRUNO HITIER	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	112	13	125

Le SDEC ÉNERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à la signalisation lumineuse.

Cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

En contrepartie de la compétence exercée, le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement l'exercice de celle-ci, en laissant à la charge des adhérents, sous la forme de contributions budgétaires, le coût résiduel des prestations et des travaux, déduction faite des financements extérieurs perçus par le syndicat.

L'actualisation pour 2017 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Signalisation Lumineuse » porte essentiellement sur :

- la mise à jour des références aux statuts du syndicat, applicables depuis le 1er janvier 2017 ;
- la modification de l'article 18 portant sur l'achat d'électricité : la prestation comprend l'adhésion au groupement d'achat ;
- la modification à l'article 21 portant sur les modalités de recouvrement des contributions : un seul versement en octobre de l'année N au lieu de deux;
- la mise à jour des aides financières et des forfaits.

• **Forfaits 2017**

Le taux moyen d'augmentation des forfaits est de 0.2% correspondant à l'augmentation des indices des marchés publics :

	2016	2017
Feux principal	97,16	98,00
Répétiteur trafic	43,63	
Signal piéton, Signal complémentaire, Signal isolé	40,91	48,00
Poteau ou potelet	59,29	
Potence	104,23	105,00
Armoire	189,88	190,00

Les prix nets des forfaits pour les carrefours tout équipé en leds sont inférieurs de 5% à ceux d'un carrefour non leds en totalité :

	2016	2017
Feux principal	92,30	93,10
Répétiteur trafic	41,45	
Signal piéton, Signal complémentaire, Signal isolé	38,86	45,60
Poteau ou potelet	56,32	
Potence	99,02	99,75
Armoire	180,39	190,00

- Option 2017

Les prix nets proposés sont les suivants :

	2016	2017
Télésurveillance des installations	446,57	450,00

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Travaux » en date du 7 février 2017 et du Bureau Syndical en date du 31 mars 2017, le Président propose au Comité Syndical d'adopter les conditions techniques, administratives et financières et les contributions ainsi présentées.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'adopter les contributions pour 2017 correspondantes à la compétence « Signalisation Lumineuse », telles que proposées ci-dessus ;
- D'adopter les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de cette compétence pour l'année 2017 (jointes en annexe) ;
- D'acter la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2018 ;
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

13 AVR. 2017



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

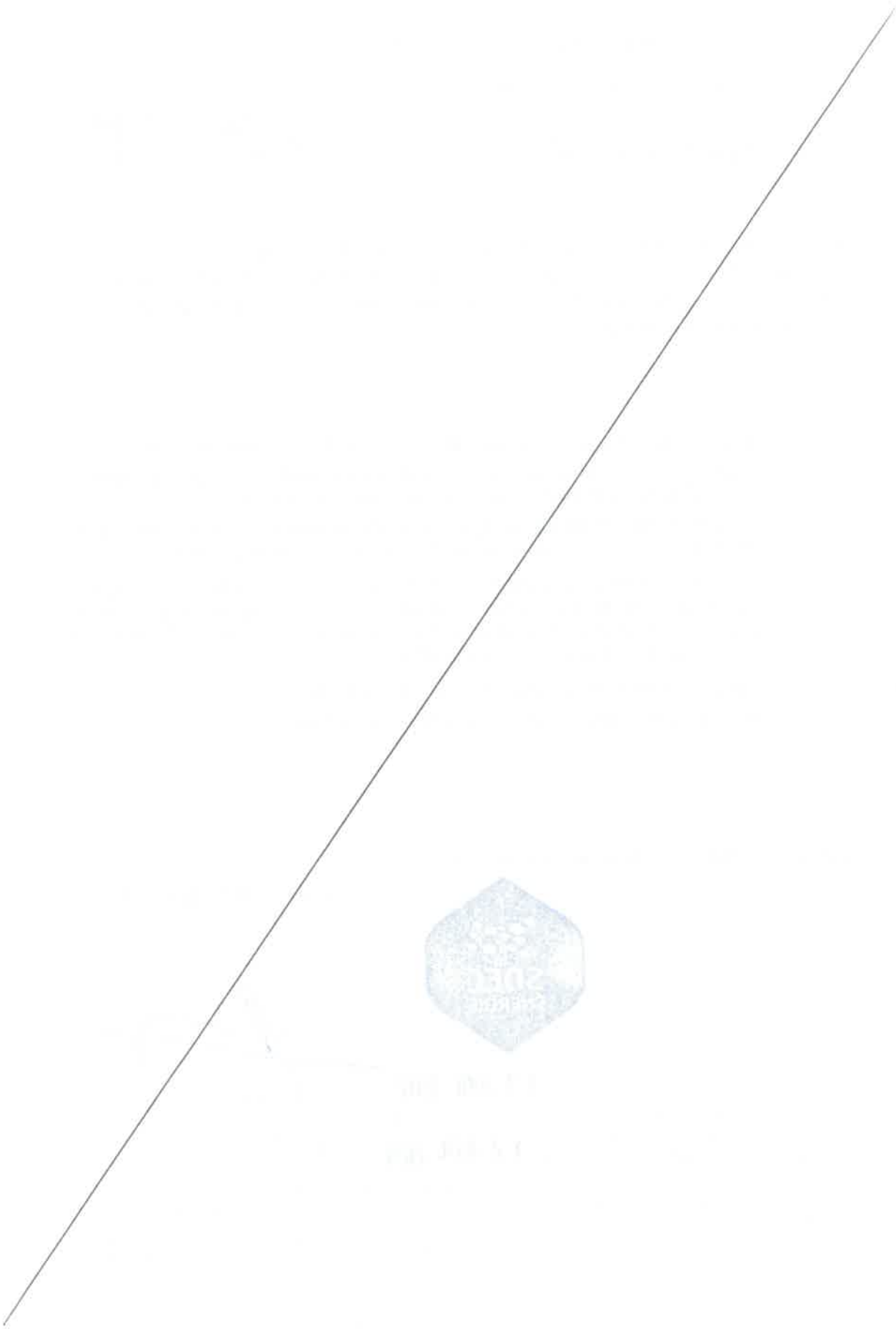
- pour avoir été publiée ou notifiée le :

- et transmise en Préfecture de Caen le :

12 AVR. 2017

12 AVR. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY



**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
6 AVRIL 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : BORNES DE RECHARGE : FORFAITS ET CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES 2017

L’an deux mille dix-sept, le 6 avril, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 31 mars 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	x
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	x
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	x
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	x
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	x
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	x
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	x
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	x
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	x
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	x
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	x
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	x
21	CAEN EST	BIZET	Michel	x
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	x
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	x
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	x
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	x
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	x
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	x
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	x
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	x
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	x
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	x

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FFIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
92	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSE	Tanguy	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	X
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	X
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

Pouvoirs :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1 BAYEUX	JEAN LEPAULMIER	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
2 CAMBREMERE-DOZULE	JACQUES TALBOT	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
3 CUCM	PIERRE JAMES BRASSET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
4 LISIEUX MOYAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX MOYAUX
5 SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
6 VASSY-VIRE-ST SEVER	CHRISTINE THOMAS	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
7 CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
8 CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
9 CUCM	JEAN-PHILIPPE MAUPETIT	MICHEL LEMOINE	CUCM
10 ISIGNY-TREVIERES	PIERRE ROUSSEL	DENIS MADOUASSE	ISIGNY-TREVIERES
11 CUCM	CLAUDE PICOT	XAVIER DE GOUVILLE	CUCM
12 CUCM	PATRICIA ZARAGOZA-NODET	BERNARD LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
13 CUCM	ROMAIN BAIL	BRUNO HITIER	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	112	13	125

Le SDEC ÉNERGIE propose, aux communes qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée aux infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

Le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement le budget afférent à l'exercice de cette compétence.

L'actualisation pour 2017 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » porte essentiellement sur la modification de l'annexe :

- Financement de l'investissement pour tenir compte de la mise à jour des aides financières et des forfaits ;
- Coût de la recharge pour 2017.

• **Tarification**

Pour inciter à l'utilisation des bornes et répondre à une attente précise des utilisateurs, il est proposé l'ajout d'un nouveau palier de tarification pour les faibles puissances de charges, à savoir :

2016	coût au 1/4 d'heure		2017	coût au 1/4 d'heure	
	abonné	non abonné		abonné	non abonné
recharge d'une puissance >0 et <ou= 7 kVa	0,25 €	0,50 €	recharge d'une puissance >0 et <ou= 4 kVa	0,15 €	0,30 €
			recharge d'une puissance >4 et <ou= 7 kVa	0,25 €	0,50 €
recharge d'une puissance > 7 et <ou= 15 kVa	0,50 €	1,00 €	recharge d'une puissance >7 et <ou= 15 kVa	0,50 €	1,00 €
recharge d'une puissance >15 kVa	0,75 €	1,50 €	recharge d'une puissance >15 kVa	0,75 €	1,50 €
Majoration pour immobilisation	1,50 €	1,50 €	Majoration pour immobilisation	1,50 €	1,50 €

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Énergie » en date du 6 février 2017 et du Bureau Syndical en date du 31 mars 2017, le Président propose au Comité Syndical d'adopter la tarification et les conditions d'exercice de la compétence ainsi proposées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les contributions pour 2017 correspondants à la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques », telles que proposées ci-dessus ;
- d'adopter les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de cette compétence pour l'année 2017 (jointes en annexe) ;
- d'acter la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2018 ;
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PRÉFECTURE DU CALVADOS

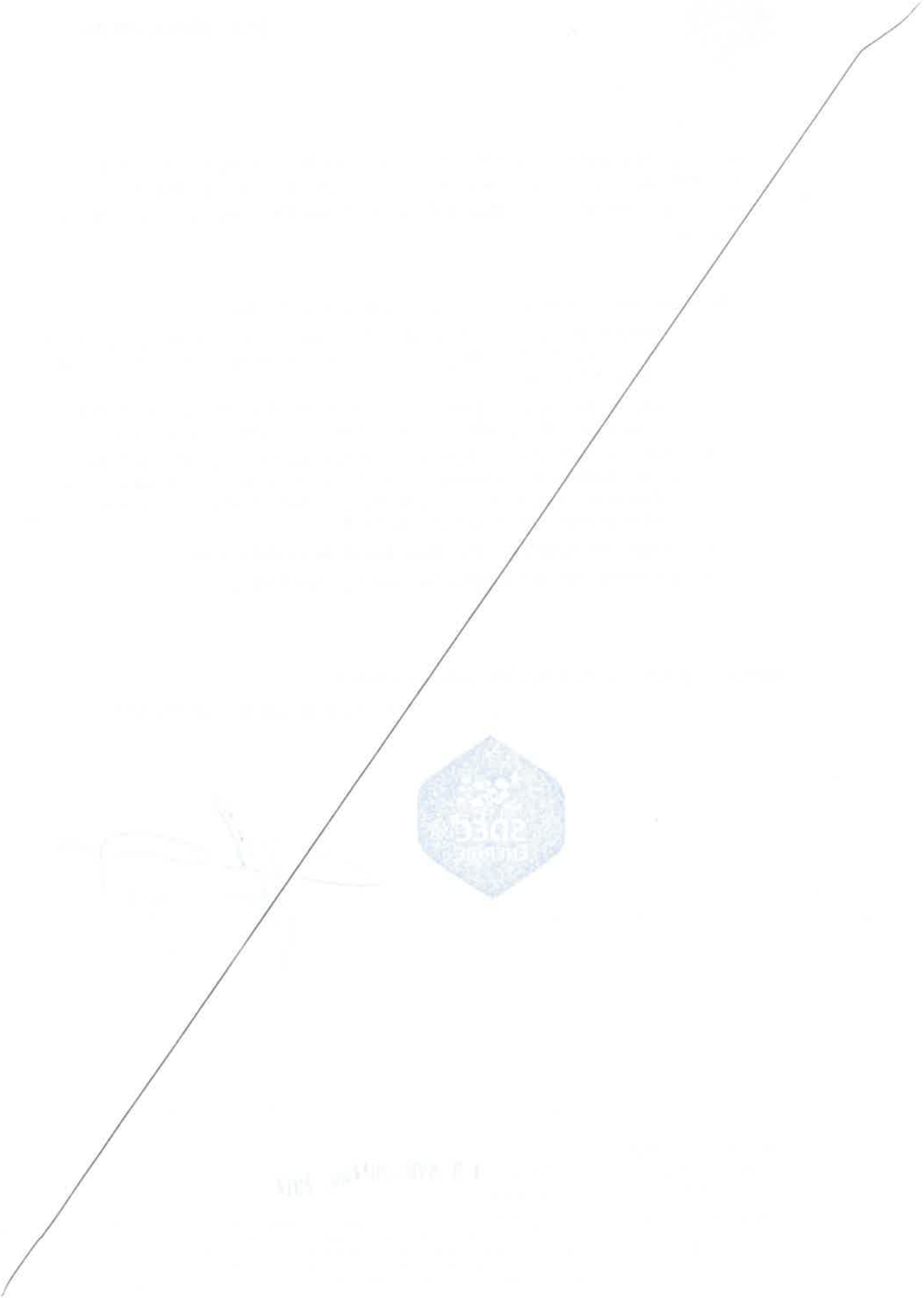
12 AVR. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **13 AVR. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **13 AVR. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



3302 Epsilon

DATE D’AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-01

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés</u> : MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT. <u>Pouvoirs</u> : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : RECONDUCTION DE MARCHES DE TRAITEMENT DES POTEAUX DEPOSES (BOIS ET BETON)

Les marchés suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d’engagement :

Objet/Lot		Titulaire	Durée (en mois)	Nombre de renouv. possible	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°
Traitement des poteaux bois déposés		SRB	12	2	28/07/2015	27/07/2018	2
Traitement des poteaux béton déposés	Lot 1 «Calvados Ouest»	GRAVALOIRE	12	2	19/07/2016	18/07/2019	1
	Lot 2 «Calvados Est»						

Le Président propose au Bureau Syndical de renouveler ces marchés, et ce, conformément aux dispositions de la réglementation en matière de marchés publics et des différentes pièces contractuelles.



DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-01

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

16 MAI 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire : 16 MAI 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 16 MAI 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 16 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-02

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés</u> : MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT. <u>Pouvoirs</u> : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : TRANSFERTS DE COMPETENCES – LIVAROT-PAYS-D’AUGE (ENR), NOUES-DE-SIENNE ET SAINT-PIERRE-EN-AUGE (IRVE) ET FOURNEVILLE (EP)

Conformément aux dispositions de l’article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence
Livarot-Pays-d’Auge	22 mars 2017	Energies Renouvelables pour la mise en place d’une toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes de la commune déléguée de Notre Dame de Courson
Noues-de-Sienne	3 avril 2017	Bornes de recharge pour véhicules électriques
Saint-Pierre-en-Auge	11 avril 2017	
Fourneville	13 avril 2017	Eclairage Public

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- d’accepter le transfert de ces compétences à la carte visées aux articles 3.2 à 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d’autoriser le Président à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : **1 6 MAI 2017**

2017-04/BS/DB-02

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 MAI 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 6 MAI 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

16 MAI 2017

COURRIER

DATE D'AFFICHAGE : 1 6 MAI 2017

2017-04/BS/DB-03

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Présents : 20

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 22

Etaient excusés : MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : TRANSFERT DE COMPETENCE - ECLAIRAGE PUBLIC - OUISTREHAM

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande de transfert de compétence suivante :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence
Ouistreham	10 avril 2017	Eclairage Public

Il est rappelé que le Bureau Syndical du 31 mars dernier a validé l'engagement, par voie conventionnelle, de la commune de Ouistreham à :

- transférer sa compétence éclairage public au SDEC ENERGIE pour 10 ans minimum ;
- faire réaliser par le SDEC ENERGIE le renouvellement des installations sur le réseau éclairage public en 2018/2019, pour un montant évalué à 1.5 M€ HT ;
- payer sa contribution à l'investissement sur les exercices budgétaires 2018/2019/2020 ;
- affecter le produit annuelle de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité - TCCFE - de la commune pour moitié au SDEC ÉNERGIE pendant 5 ans, à compter de 2018 et jusqu'en 2022 (avec biseautage en 2018).

DATE D'AFFICHAGE : **1 6 MAI 2017****2017-04/BS/DB-03**

La convention proposée a été communiquée aux membres du Bureau Syndical en début de séance.

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter le transfert de la compétence à la carte visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE dans les conditions prévues à la convention s'y rattachant (jointe en annexe) ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PRÉFECTURE DE SALVADOS

23 MAI 2017

COURRIER

23 MAI 2017

COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 MAI 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **23 MAI 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-04

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	22	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE PONT L'ÉVÊQUE POUR LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION AUX ENJEUX ÉNERGETIQUES

Dans le cadre de la maison de l'énergie, la version nomade de l'exposition « 2050 » est à la disposition des adhérents pour les accompagner dans leur démarche de conseil et de sensibilisation des différents publics sur les enjeux énergétiques.

Le partenariat avec la commune de Pont l'Évêque porte sur le prêt de l'exposition nomade « 2050 » du 29 mai au 6 juin 2017, lors du salon Vert l'Avenir organisé par la collectivité dans le cadre de la semaine européenne du développement durable

La convention proposée, transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical et jointe en annexe, a pour objet de définir les modalités de ce partenariat sur la base :

- l'exposition nomade « 2050 » sous le marché couvert de Pont l'Évêque du 29 mai au 6 juin 2017 ;
- moyens humains pour :
 - o la formation d'un animateur de la ville pour les animations scolaires (5 classes de primaire) ;
 - o la participation à une table ronde sur les bornes de recharges et les véhicules électriques le vendredi 2 juin 2017 ;
 - o la démonstration d'un véhicule électrique du SDEC ÉNERGIE avec la présence d'un agent le samedi 3 juin lors de la journée pour le grand public.

Vu, l'avis favorable de la commission «Energie» en date du 24 avril 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

DATE D'AFFICHAGE : **16 MAI 2017****2017-04/BS/DB-04**

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

16 MAI 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 MAI 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **16 MAI 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-05

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Étaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : COMPÉTENCE « ENERGIES RENOUVELABLES » - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

La communauté de communes Cœur de Nacre a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour étudier la faisabilité d'un projet de production d'électricité photovoltaïque sur le toit du centre aquatique situé à Douvres la Délivrande (220 m² de panneaux pour une puissance de 35 kWc). L'investissement prévisionnel de ce projet est estimé à 106 000€ HT pour une production annuelle d'électricité d'environ 31 000 kWh.

Pour engager le projet, la communauté de communes vient de modifier ses statuts pour y ajouter la compétence « énergies renouvelables » ; ce qui lui permettra dans un second temps de la transférer au syndicat pour qu'il puisse assurer la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de l'installation photovoltaïque.

Le syndicat souhaite favoriser le développement des projets de production d'énergies renouvelables ; il s'est donc attaché à minimiser la participation de la collectivité aux dépenses d'investissements en utilisant les recettes liées à la vente d'électricité.

En application des aides financières 2017, votées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, une aide financière est apportée au projet et la collectivité contribue aux charges de fonctionnement.

La commission « Énergie » réunie le 24 avril 2017 propose au Bureau Syndical de valider le modèle économique de ce projet, qui sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité :



DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-05

DEPENSES	Investissement prévisionnel (HT)	106 000,00 €	Fonctionnement (HT)	22 797,00 €
RECETTES	Aide du SDEC Energie	20% 21 200,00 €	Contribution collectivité : 77%	17 500,00 €
	Contribution de la collectivité (dont leader)	22% 23 180,00 €	Vente d'électricité : 23%	5 297,00 €
	Vente d'électricité	58% 61 620,00 €		
	total :	106 000,00 €		22 797,00 €
	Résultat :	5 432,00 €		

Nb : les dépenses sont calculées sur la durée du contrat de rachat d'électricité, à savoir 20 ans.

Ce projet nécessite notamment :

- le transfert de compétence par la collectivité ;
- la signature d'un bail emphytéotique de 20 ans, pour la mise à disposition de la toiture ;
- la signature du contrat d'achat avec EDF.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce modèle économique en prévision du transfert de la compétence « Energies renouvelables » par la Communauté de Communes de Cœur de Nacre pour ce projet spécifique.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la répartition du financement proposée (pourcentage présenté dans le modèle économique) pour permettre à la Communauté de Communes de Cœur de Nacre de transférer sa compétence « Energies renouvelables » au SDEC ÉNERGIE ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant (bail emphytéotique, contrat d'achat ...).

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

16 MAI 2017

COURRIER

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 16 MAI 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 16 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-06

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ENERGIES RENOUVELABLES » PAR LA COMMUNE DE LIVAROT-PAYS-D'AUGE, POUR LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE LA SALLE DES FETES DE NOTRE-DAME-DE-COURSON

La commune de Livarot-Pays-d'Auge est la première collectivité à transférer sa compétence « énergies renouvelables » pour la réalisation d'une installation photovoltaïque. Cette dernière sera implantée sur la toiture de la salle des fêtes de la commune déléguée de Notre-Dame-de-Courson.

Cette installation, d'un investissement estimé de 54 480€ porte sur la mise en place de 140 m² de panneaux pour une puissance de 21 kWc. Ils permettront de produire plus de 19 000 kWh par an d'électricité.

Le syndicat s'est attaché à réaliser un modèle économique qui vise à garantir l'équilibre du projet à la fin de la période couverte par le contrat de rachat de l'électricité produite (20 ans). Il minimise la participation de la collectivité par les aides financières à l'investissement et l'affectation d'une part des recettes liées à la vente d'électricité pour couvrir une partie des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

La commission « Energie » réunie le 24 avril 2017 propose au Bureau Syndical de valider le modèle économique de ce projet, à savoir :

DEPENSES	Investissement prévisionnel (HT)	54 480,00 €	Fonctionnement (HT)	12 957,00 €
RECETTES	Aide du SDEC Energie	30% 16 344,00 €	Contribution collectivité : 81%	10 500,00 €
	Vente d'électricité	64% 34 867,20 €	Vente d'électricité : 19%	2 457,00 €
	Contribution de la collectivité	6% 3 279,70 €		
	total : 100%	54 490,90 €		12 957,00 €
	Résultat :	7 892 €		

DATE D'AFFICHAGE : **1 6 MAI 2017****2017-04/BS/DB-06**

Ce projet nécessite notamment :

- la réalisation d'une étude définitive (marché public) ;
- la signature d'un bail emphytéotique de 20 ans, pour la mise à disposition de la toiture ;
- la signature du contrat d'achat avec EDF.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour ce projet spécifique et le modèle économique proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter la répartition du financement proposée dans le modèle économique dans le cadre du transfert de la compétence « énergies renouvelables » par la commune de Livarot-Pays-d'Auge visant spécifiquement la réalisation d'une installation photovoltaïque implantée sur la toiture de la salle des fêtes de la commune déléguée de Notre-Dame-de-Courson;*
- *d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant (bail emphytéotique, contrat d'achat ...).*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS
16 MAI 2017
COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 MAI 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 6 MAI 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-07

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

18

Pouvoirs :

2

Suffrages exprimés :

20

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE - CEP - COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Antérieurement à leur fusion au 1^{er} janvier 2017, les anciennes communautés de communes du Cingal et de la Suisse-Normande avaient conventionné avec le SDEC ÉNERGIE pour bénéficier du service de Conseil en Énergie Partagé pour un certain nombre de leurs bâtiments (10 pour le Cingal et 4 pour la Suisse Normande).

Dans le cadre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, ces deux collectivités ont fusionné pour ne former plus qu'une seule et même communauté de communes, dénommée CINGAL-SUISSE NORMANDE.

Suite à la présentation des bilans énergétiques, les élus de cette nouvelle collectivité souhaitent une unique convention, en y ajoutant la prise en charge de 4 nouveaux bâtiments.

Dans ce contexte, une nouvelle convention, annulant et remplaçant les précédentes, transmise aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion, est envisagée, dans laquelle seront appliquées les aides financières :

- 2016, pour les 14 bâtiments des anciennes conventions ;
- 2017, pour les 4 nouveaux bâtiments.

La synthèse financière de cette nouvelle convention est la suivante :

SYNTHESE NOUVELLE CONVENTION	2017	2018	2019	
Contribution de la collectivité	1 100 €	1 100 €	1 100 €	3 300 €
Contribution TEP CV	4 400 €	4 400 €	4 400 €	13 200 €
Contribution SDEC	4 000 €	4 000 €	4 000 €	12 000 €
Coût total du service				28 500 €



DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-07

Vu, l'avis favorable de la commission «Energie» en date du 24 avril 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que le financement de la collectivité et du TEP CV seront imputés à l'article 747485 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

16 MAI 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

16 MAI 2017
16 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-08

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

18

Pouvoirs :

2

Suffrages exprimés :

20

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE - CEP – SAINT-DENIS-DE-MERE

Par délibération en date du 31 mars 2017, la commune de Saint-Denis-de-Méré (catégorie C) a émis le souhait de bénéficier du service de Conseil en Energie Partagé pour trois de ses bâtiments (Mairie, école et salle polyvalente).

En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, il est proposé au Bureau Syndical l’adhésion de cette collectivité pour un montant de 1 875 €/an avec une aide du syndicat à hauteur de 75% soit 1406.25€ (reste à charge annuel de la commune : 468.75 €).

Le projet de convention a été transmis au Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Vu, l’avis favorable de la commission «Energie» en date du 24 avril 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que le reste à charge annuel de la commune sera imputée à l’article 747485 ;
- autorise le Président à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : **16 MAI 2017**

2017-04/BS/DB-08

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

16 MAI 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire : **16 MAI 2017**
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 MAI 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **16 MAI 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-09

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

18

Pouvoirs :

2

Suffrages exprimés :

20

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE DU SDEC ENERGIE

Le SDEC ENERGIE a à plusieurs reprises envisagé la vente de l'ensemble de ses Certificats d'Economie d'Energie - CEE.

La dernière meilleure offre s'élevant à 1,8 €/MWh Cumac, le Bureau Syndical, lors de sa réunion du 4 décembre 2015, avait décidé de ne pas vendre ses certificats.

Dans un contexte bien plus favorable, le syndicat constate aujourd'hui une évolution à la hausse des tarifs de rachats proposés.

Le SDEC ENERGIE disposant d'un portefeuille de certificats non négligeable et devant cette augmentation des prix, il est proposé au Bureau Syndical de vendre dès maintenant la totalité des CEE disponibles.

Vu, l'avis favorable de la commission «Energie» en date du 24 avril 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide la vente de l'ensemble des CEE du syndicat, par la mise en concurrence d'acheteurs potentiels ;*
- *dit que la recette sera imputée à l'article 7581 ;*
- *autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.*



DATE D'AFFICHAGE : **16 MAI 2017**

2017-04/BS/DB-09

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS
16 MAI 2017
COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 MAI 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **16 MAI 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON,
Présents :	17	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	18	<u>Etaient excusés :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoir :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : AIDES FINANCIERES – ACHAT D’UN VEHICULE ELECTRIQUE – HERMANVILLE-SUR-MER ET SAINT-ARNOULT

Les communes d’Hermanville-sur-Mer et de Saint-Arnoult ont respectivement sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l’attribution d’une aide financière pour l’achat d’un véhicule électrique pour les besoins de leur collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 2 000 € pour l’achat d’un véhicule électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l’opération.

Les projets de convention ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Vu, l’avis favorable de la commission «Energie» en date du 24 avril 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes d’aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- *décide d’accorder une aide financière maximum de 2 000 € à chacune des communes d’Hermanville-sur-Mer et de Saint-Arnoult, pour l’achat d’un véhicule électrique ;*
- *dit que ces aides seront imputées à l’article 65738 ;*
- *autorise le Président à signer les conventions proposées (jointes en annexe) et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant.*

DATE D'AFFICHAGE : **1 6 MAI 2017****2017-04/BS/DB-10**

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

P/o Le Président du SDEC ÉNERGIE,

La 1^{ère} vice-Présidente

Catherine GOURNEY-LECONTE

PRÉFECTURE DU CALVADOS

16 MAI 2017**COURRIER**

Délégation certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 MAI 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 6 MAI 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 1 6 MAI 2017

2017-04/BS/DB-11

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : AIDES FINANCIERES – INTERVENTION D’UN BUREAU D’ETUDE POUR DEUX PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES – COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

La Communauté de communes CINGAL-SUISSE NORMANDE sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l’attribution d’une aide financière pour le développement de deux projets photovoltaïques (écoles de Barbery et de Bretteville-sur-Laize), dont l’étude sera réalisée par un cabinet spécialisé.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE peut participer jusqu’à 50% de la part restant à charge de la collectivité, avec un plafond d’aide fixé à 5 000 € par étude.

Dans ce contexte, la commission « Energie » réunie le 24 avril 2017, propose de verser une aide de 1 250 € sur l’avant-projet définitif dont le coût s’élève à 2 500 €.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d’aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’accorder à la Communauté de communes CINGAL-SUISSE NORMANDE une aide financière de 1 250 € sur l’avant-projet définitif relatif aux projets ci-avant exposés ;
- dit que cette aide sera imputée à l’article 65738 ;
- autorise le Président à signer la convention proposée (jointe en annexe) et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant.

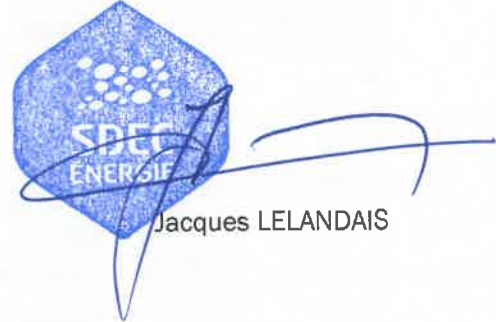


DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-11

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS
16 MAI 2017
COURRIER

Délibération certifiée exécutoire : 16 MAI 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 16 MAI 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 16 MAI 2017

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

DATE D’AFFICHAGE : 1 6 MAI 2017

2017-04/BS/DB-12

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

17

Pouvoirs :

2

Suffrages exprimés :

19

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : GROUPEMENT D’ACHAT D’ELECTRICITE – MECANISME DE CAPACITE – AVENANT ENERGEM

La ministre de l’Environnement a approuvé, par un arrêté du 29 novembre 2016, les règles du mécanisme de capacité proposées par le gestionnaire de réseau RTE.

Ce nouveau dispositif porte sur une obligation faite aux fournisseurs d’électricité, les incitant à diminuer la consommation de leur portefeuille de clients durant les pointes de consommation et d’apporter aux producteurs et opérateurs d’effacement un revenu complémentaire, lié à leur contribution à la sécurité du réseau électrique Français. Ce revenu permettant le maintien en conditions opérationnelles d’un parc de production / effacement suffisant à assurer la sécurité d’approvisionnement du pays.

Ce dispositif, applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 se traduit par une contribution supplémentaire sur les factures d’énergie.

Le SDEC ENERGIE est particulièrement concerné par ce dispositif avec le groupement d’achats pour la fourniture d’électricité qu’il coordonne ; puisque les marchés passés en fin d’année 2016 doivent être amendés pour intégrer le coût du mécanisme dans les prix des fournisseurs (disposition prévu à l’article 6.5 du cahier des clauses administratives et particulières de notre accord cadre).

Le SDEC ÉNERGIE s’est donc rapproché du fournisseur ENERGEM, titulaire du marché subséquent n°1 du lot n°5 de fourniture d’électricité, pour arrêter, par avenant, les modalités d’application du mécanisme au contrat en cours.

Vu l’avis favorable de la commission « Energie », réunie le 24 avril 2017, le Président propose au Bureau Syndical d’accepter la signature d’un avenant au marché de fourniture d’électricité pour lequel ENERGEM est titulaire. Ce dernier a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.



DATE D'AFFICHAGE :

16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-12

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter l'avenant n°1 au marché subséquent n°1 du lot n°5, proposé (joint en annexe) et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

16 MAI 2017

COURRIER

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

16 MAI 2017

16 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE :

16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-13

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017**Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	<u>Etaient excusés :</u> Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 4EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 25 avril 2017, propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 7 projets, pour un montant de 299 583,03 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la quatrième tranche de travaux 2017 d'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

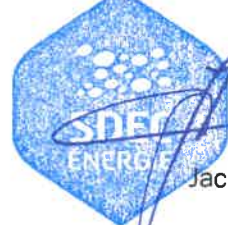
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

16 MAI 2017

COURRIER

Le Président du SDEC ENERGIE,



Jacques LELANDAIS

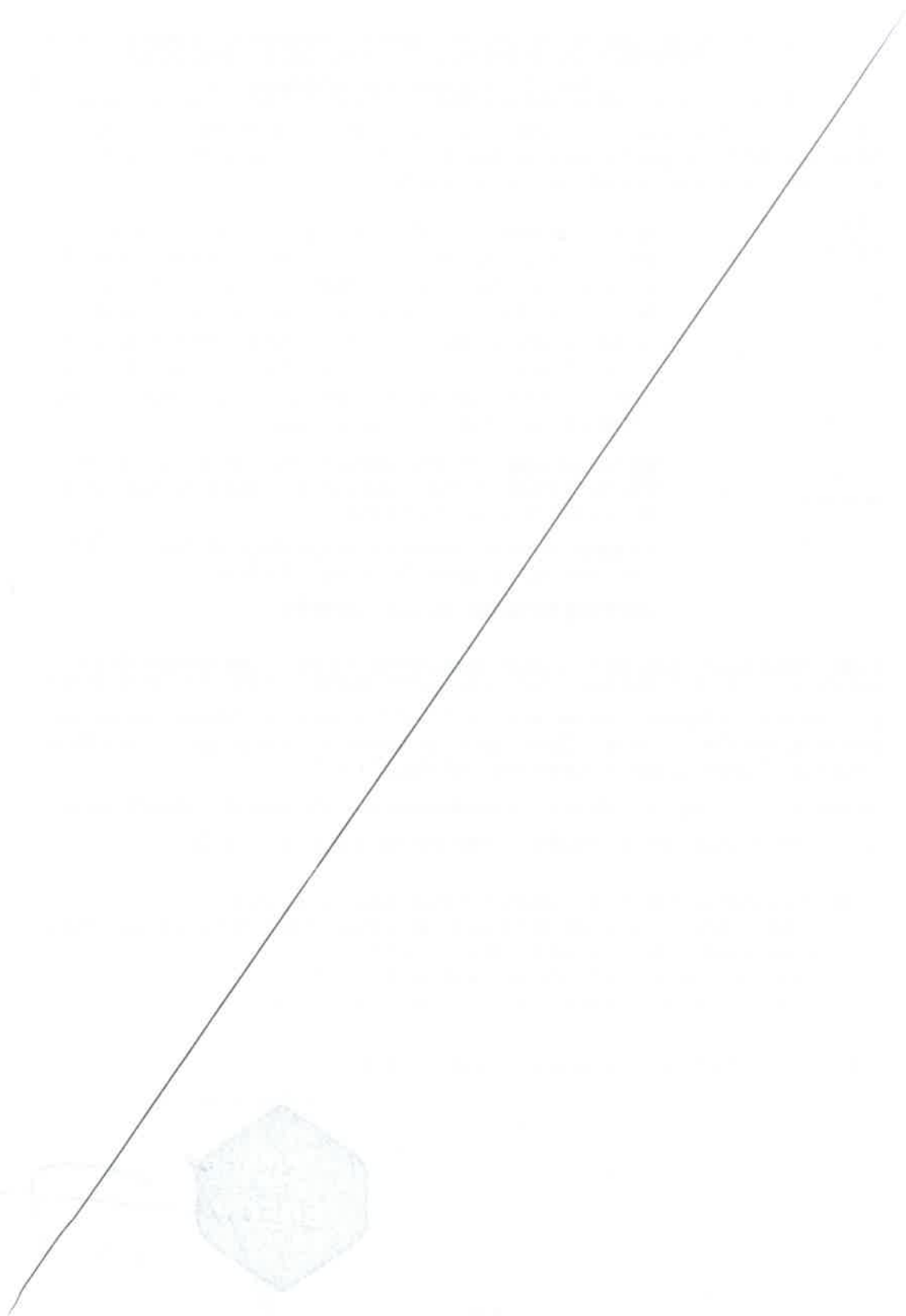
Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

16 MAI 2017
16 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.

100 200 60



100 200 60



DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	<u>Etaient excusés :</u> Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 5EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 25 avril 2017, propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 10 projets de renforcement du réseau public d'électricité, pour un montant de 684 453,96 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la cinquième tranche de travaux 2017 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PRÉFECTURE DU CALVADOS
16 MAI 2017
COURRIER

Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS

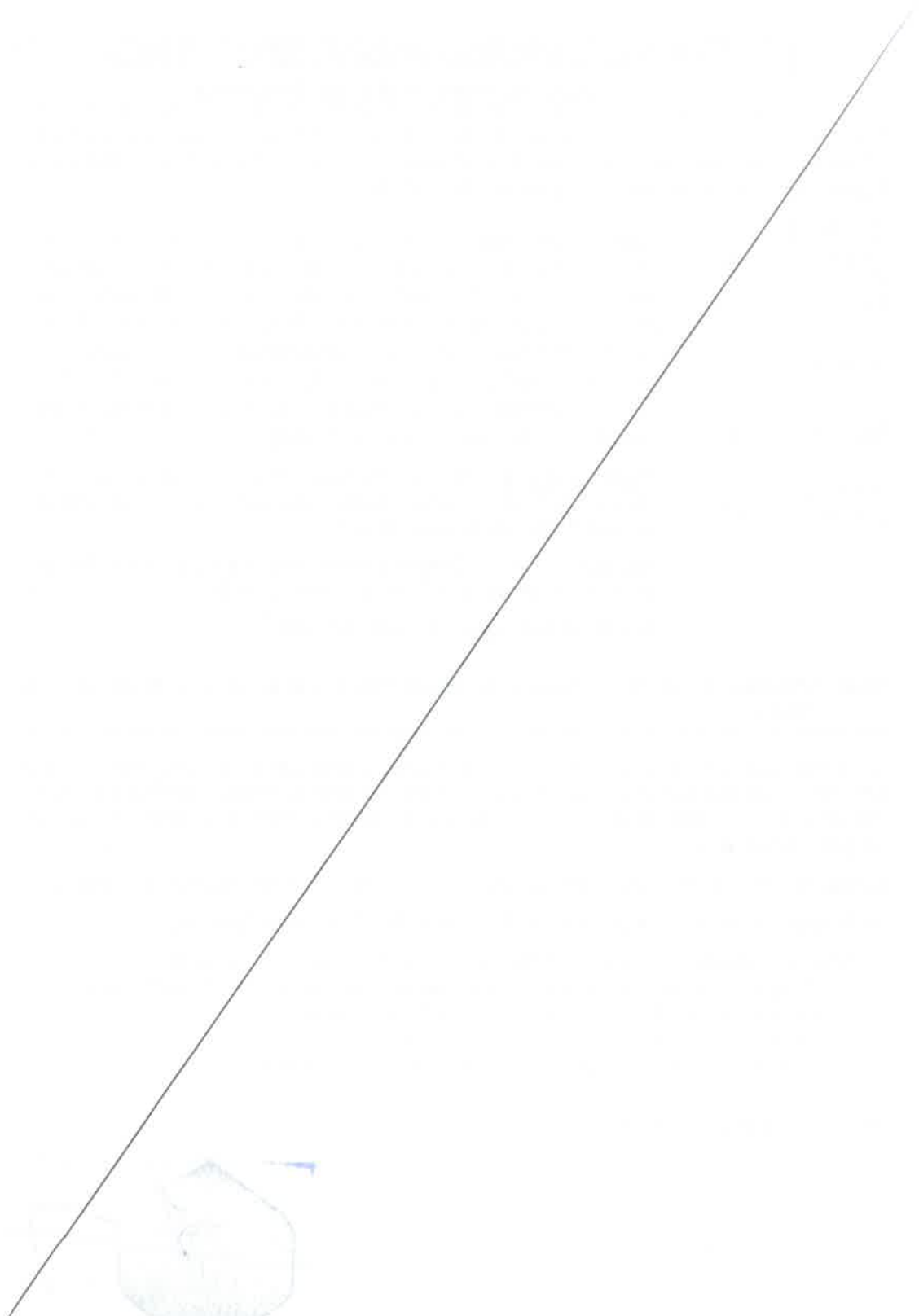
Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

16 MAI 2017

16 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



1992-1993



DATE D'AFFICHAGE : 1 6 MAI 2017

2017-01/BS/DB-15

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	<u>Etaient excusés :</u> Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – 4EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 14 mars 2017, propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2017, pour l'implantation de 34 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour un montant de 366 950,40 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la quatrième tranche de travaux 2017 d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PRÉFECTURE DU CALVADOS
16 MAI 2017
COURRIER

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



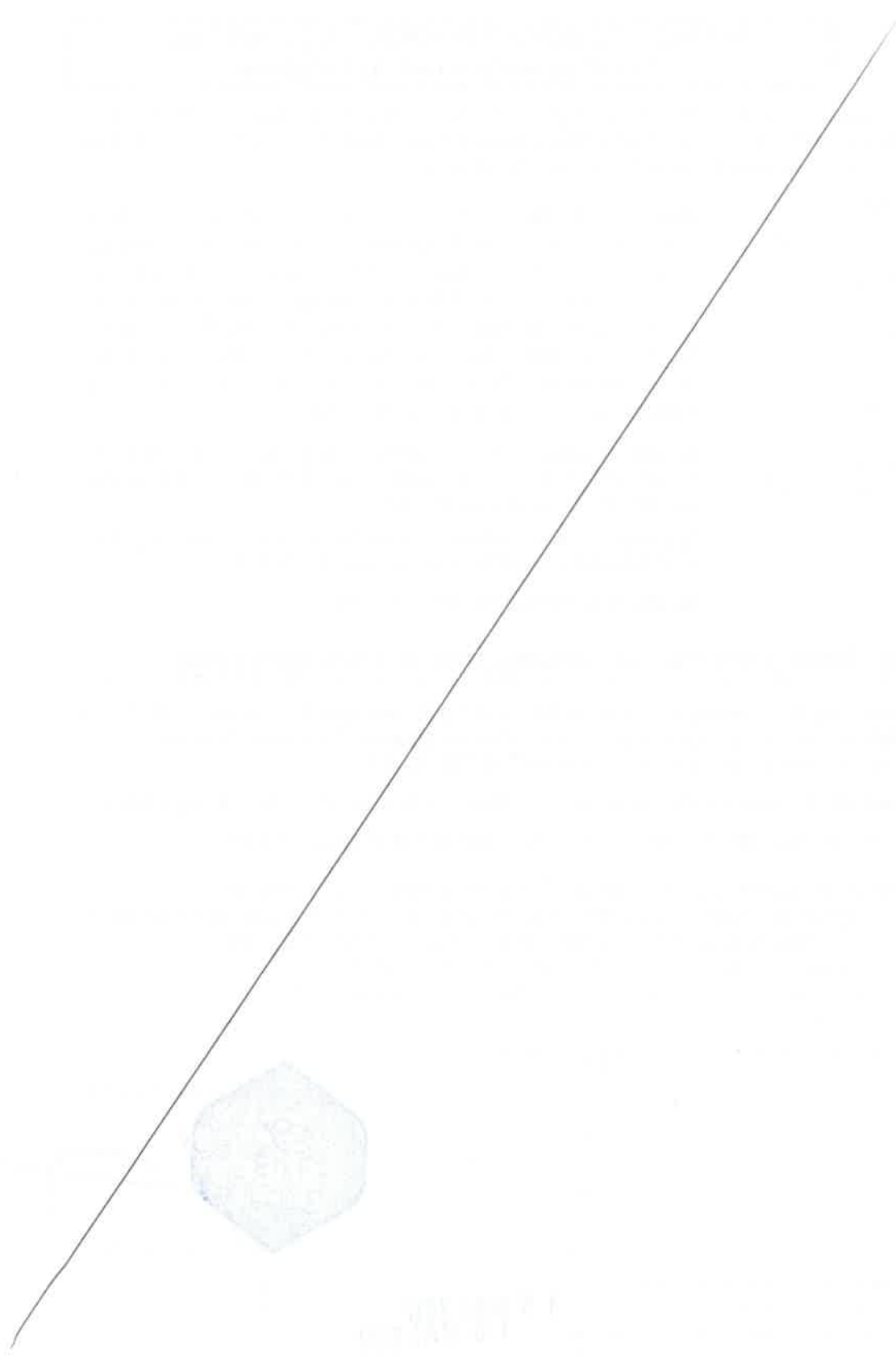
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 1 6 MAI 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 1 6 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

18 1888



18 1888



DATE D’AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-16

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	<u>Étaient excusés :</u> Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D’ELECTRICITE – 4EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 24 avril 2017, propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2017, pour la sécurisation du réseau public d’électricité concernant 20 projets, pour un montant 450 620,64 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter la quatrième tranche de travaux 2017 de sécurisation du réseau public d’électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l’article 2315 ;
- autorise le Président à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

REUNION DU CALVADOS

16 MAI 2017

COURRIER

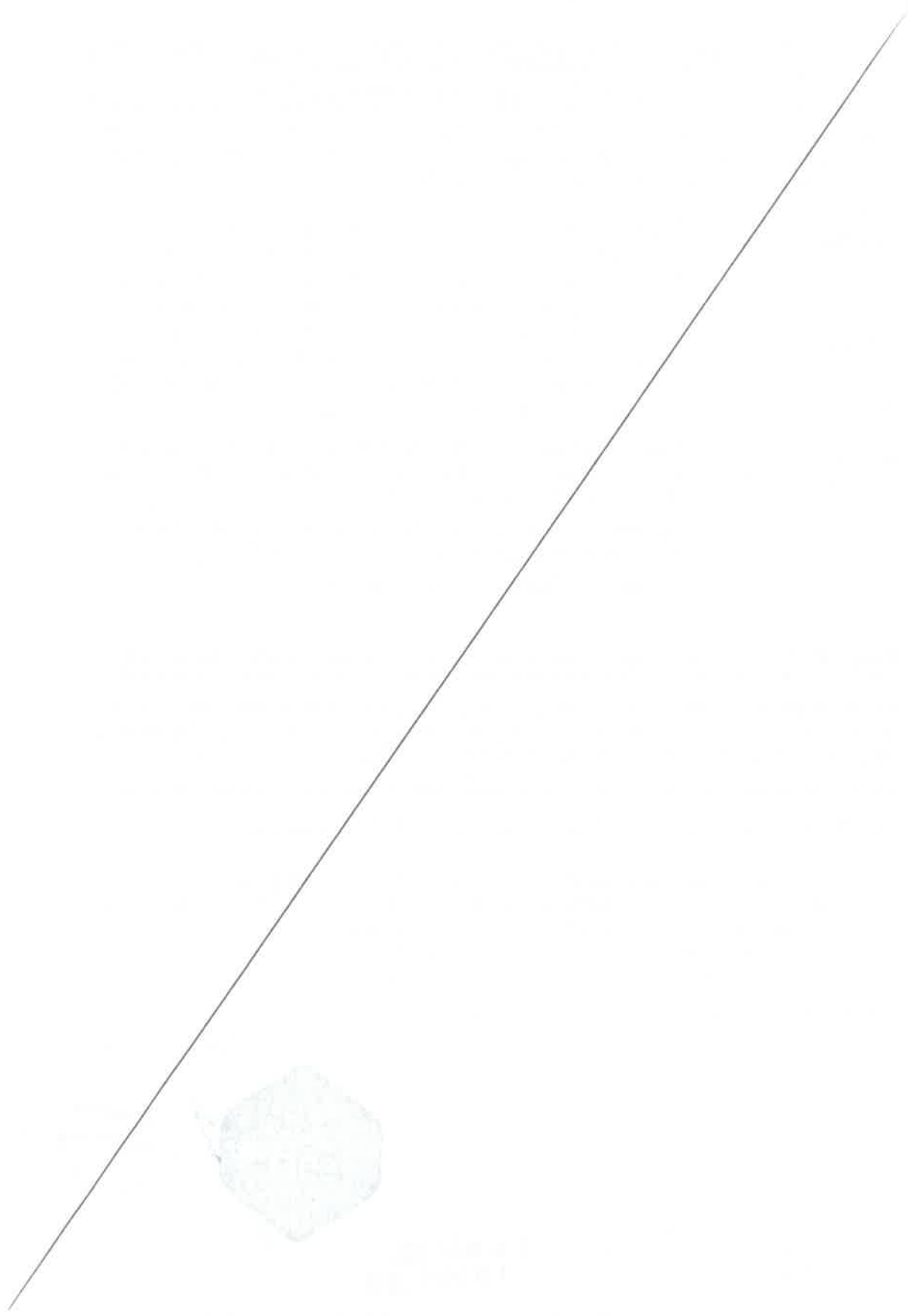


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 16 MAI 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 16 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	<u>Etaient excusés :</u> Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCES 2017 – GROUPEMENT SAG VIGILEC/EIFFAGE

Dans le cadre des marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes par le groupement SAG VIGILEC / EIFFAGE :

Pour la partie EIFFAGE :

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
Lot 12 - St Pierre sur Dives - Mézidon	EIFFAGE ROUTE OUEST	Travaux de réfection de voirie	2 000 €
Lot 13 - Cambremer-Dozulé			2 000 €
Lot 16 - Livarot-Orbec / Lisieux-Moyaux			2 000 €

Pour la partie SAG VIGILEC :

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
Lot 02 - Aérien « secteur Est »	GB FORAGES	Travaux de forages dirigés	15 000 €
Lot 12 - St Pierre sur Dives - Mézidon			40 000 €
Lot 13 - Cambremer-Dozulé			40 000 €
Lot 16 - Livarot-Orbec / Lisieux-Moyaux			40 000 €

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux » réunie le 25 avril 2017, le Président propose au Bureau Syndical d'accepter ces demandes de sous traitances.



DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

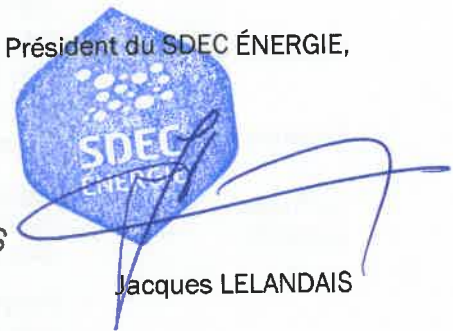
2017-04/BS/DB-17

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS
16 MAI 2017
COURRIER


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

16 MAI 2017

16 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-18

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	<u>Etaient excusés :</u> Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D’OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE TILLY-SUR-SEULLES POUR LA REALISATION DES RESEAUX DE DESSERTES INTERIEURES D’ELECTRICITE ET D’ECLAIRAGE PUBLIC

En 2013, la commune de Tilly-sur-Seulles a engagé des travaux concernant l’aménagement du lotissement communal dit « Les Lavandières », de 10 parcelles destinées à des constructions individuelles.

Maître d’ouvrage unique, elle a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour reprendre temporairement la maîtrise d’ouvrage des travaux basse tension électrique et d’éclairage public pour desservir ce lotissement.

Une convention de délégation temporaire de maîtrise d’ouvrage a été signée entre les deux parties le 30 juillet 2013, pour une période de trois ans.

La commune a sollicité le SDEC ÉNERGIE, le 22 mars 2017, pour prolonger ladite convention.

Dans ce contexte, la commission « Travaux » réunie le 25 avril 2017 propose au Bureau Syndical d’établir un avenant n°1 modificatif afin de prolonger la durée de la convention en modifiant l’article 21 de la convention comme suit : « Cette convention a une date de validité allant jusqu’au 30 juillet 2017 ».

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- d’adopter l’avenant proposé à la convention initiale (joint en annexe), pour prolonger sa durée jusqu’au 30 juillet 2017, comme proposé ci-dessus ;
- d’autoriser le Président à le signer ainsi que tout acte s’y rapportant.

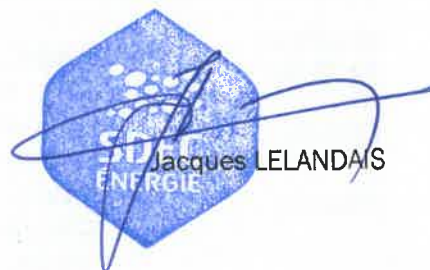


DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-18

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

16 MAI 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

16 MAI 2017
16 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	<u>Etaient excusés :</u> Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE NOROLLES AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RELATIF AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LE CLOS DES MOISSONS D'ANTAN ».

En 2014, la commune de Norolles a engagé des travaux pour le projet de lotissement communal « Le Clos des Moissons d'Antan ».

Maître d'ouvrage unique, elle a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour reprendre temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public de cette opération.

Une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage a été signée entre les deux parties le 30 avril 2014, pour une période de trois ans.

La commune a sollicité le SDEC ÉNERGIE, le 22 mars 2017, pour prolonger ladite convention, pour permettre l'achèvement des travaux.

Le montant des travaux pouvant être supérieur au montant estimé, un nouveau calcul de la participation du SDEC ÉNERGIE relative à l'augmentation de la TVA est nécessaire.

Dans ce contexte, la commission « Travaux » réunie le 25 avril 2017 propose au Bureau Syndical d'établir un avenant n° 1 modificatif afin de :

- prolonger la durée de la convention en modifiant les termes de l'alinéa 1 de l'article 16 de la convention comme suit : « Les dispositions de cette délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage perdurent jusqu'au 1^{er} janvier 2020 ».
- modifier l'article 14 alinéas 7 et 8, du titre deuxième : Le réseau public d'éclairage, comme suit :
« Si le montant définitif HT des travaux est supérieur au montant estimé au troisième alinéa du présent article, l'aide du SDEC ÉNERGIE (hors TVA) reste inchangée et sera égale au montant déterminé initialement, soit 10 298,61 €. Le montant de la TVA sera recalculé en fonction du coût réel des travaux d'éclairage.

DATE D'AFFICHAGE : **16 MAI 2017****2017-04/BS/DB-19**

Si le montant définitif HT des travaux est inférieur au montant estimé au troisième alinéa du présent article, la participation totale du SDEC ÉNERGIE (aide et TVA) est recalculée sur la base de ce nouveau montant et des aides financières votées par le Comité Syndical de l'année de signature de la convention. »

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter l'avenant proposé à la convention initiale (joint en annexe), pour prolonger sa durée jusqu'au 30 juillet 2017 et prendre en compte le nouveau calcul de la participation du SDEC ÉNERGIE relative à l'augmentation de la TVA, comme proposé ci-dessus ;*
- d'autoriser le Président à le signer ainsi que tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS
16 MAI 2017
COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 MAI 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **16 MAI 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-20

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	<u>Etaient excusés :</u> Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : ETAT CONTRADICTOIRE – SIGNALISATION LUMINEUSE – BALLEROY-SUR-DROME

Dans le cadre du transfert de sa compétence signalisation lumineuse au SDEC ENERGIE, la commune nouvelle de Balleroy-sur-Drôme, a transmis au syndicat sa délibération relative à l'adoption de l'état contradictoire de son patrimoine de signalisation lumineuse, au jour du transfert de cette compétence.

La commune n'ayant aucun ouvrage à la date de son adhésion au service de maintenance de signalisation lumineuse, la valeur de l'état contradictoire s'élève à 0 €.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'adopter l'état contradictoire proposé.

- Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :
- d'adopter l'état contradictoire du patrimoine de signalisation lumineuse proposé ;
 - d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jours, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS
16 MAI 2017

COURRIER

Le Président du SDEC ENERGIE,



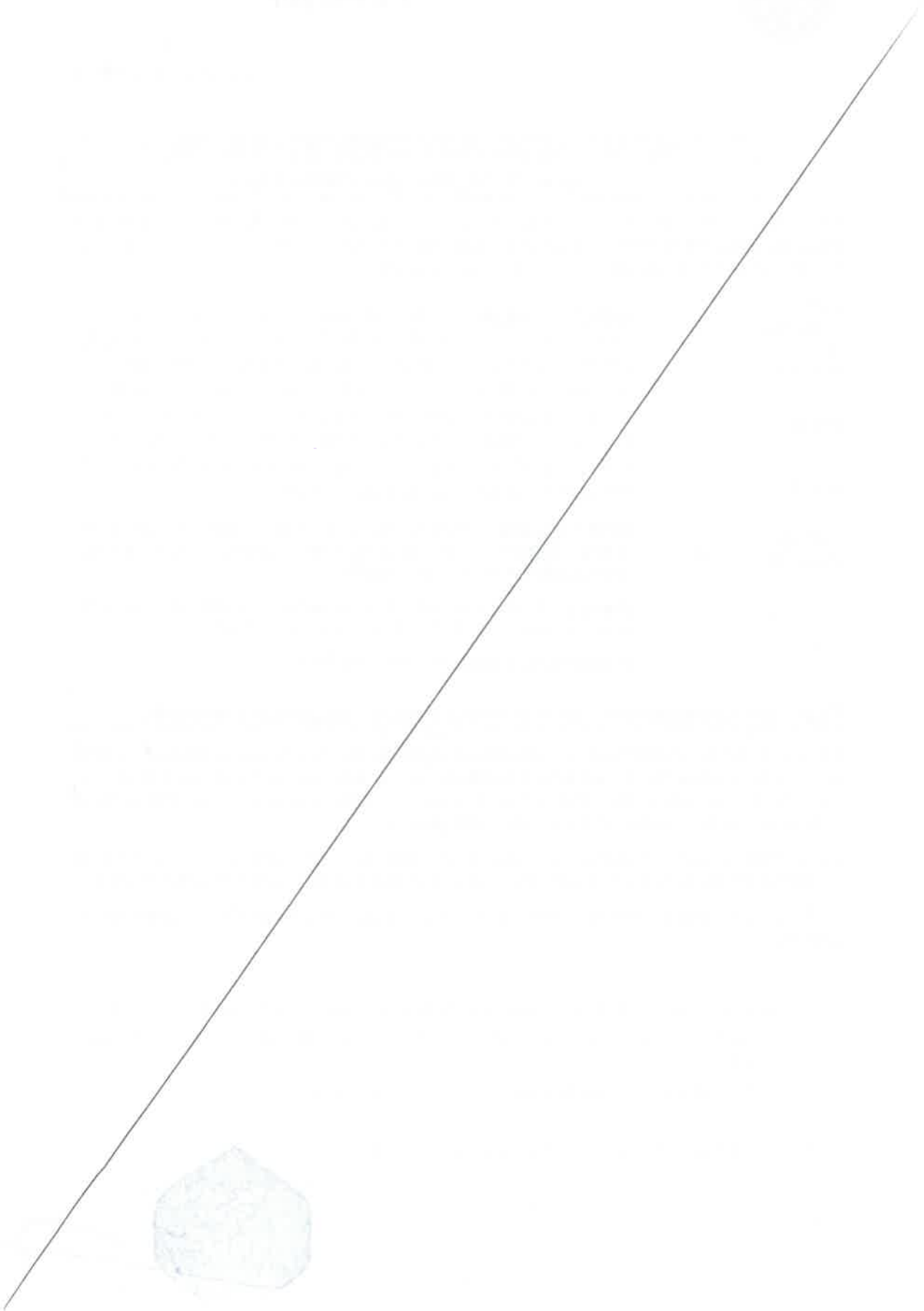
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 16 MAI 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 16 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.

Page 1 of 1





DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-21

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	<u>Etaient excusés :</u> Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : ETAT CONTRADICTOIRE – ECLAIRAGE PUBLIC – BREVILLE-LES-MONTS

Pour rappel, la commune de Bréville-les-Monts (commune de l'ancienne communauté de communes de Cabalor) a transféré sa compétence éclairage public au SDEC ENERGIE par délibération du 28 avril 2016.

Afin que ce transfert de compétence soit effectif, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine d'éclairage à la date du transfert, sur lequel, la collectivité et le SDEC ENERGIE doivent délibérer de manière concordante.

Vu, l'avis favorable de la commission « Travaux » en date du 25 avril 2017, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'adopter l'état contradictoire du patrimoine d'éclairage public de Bréville-les-Monts pour un montant s'élevant à 80 918,43 €.

- Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :
- d'adopter l'état contradictoire du patrimoine d'éclairage public proposé ;
 - d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant

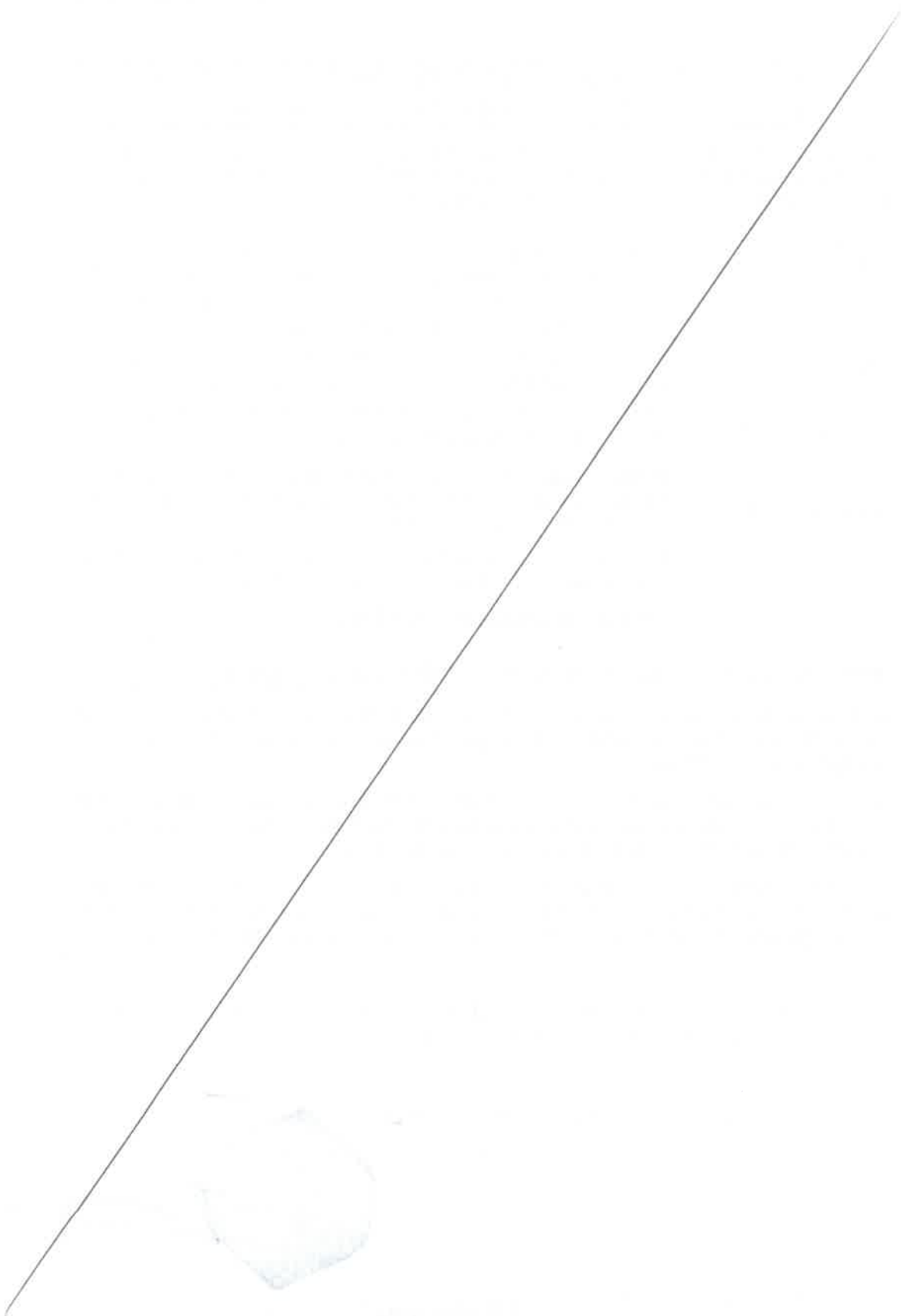
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS
16 MAI 2017
COURRIER
Le Président du SDEC ENERGIE,
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

16 MAI 2017
16 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 1 6 MAI 2017

2017-04/BS/DB-22

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

17

Pouvoirs :

2

Suffrages exprimés :

19

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : AIDES AUX FAMILLES - ATTRIBUTION D’UNE AIDE POUR LE REGLEMENT D’UNE FACTURE DE GAZ PROPANE RESEAU – CCAS D’ORBEC

La délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE du 17 octobre 2014, fixe les modalités d’attribution d’une aide financière pour les usagers confrontés à un impayé de leur factures d’énergie « gaz propane ».

Une demande d’aide en ce sens pour une famille résidant sur la commune d’Orbec a été étudiée.

La dette de la famille s’élève à 881 €. Le CCAS participe à hauteur de 100 €, le reste à charge pour la famille s’élève à 781 €.

Après examen de la demande, la commission « Solidarité », réunie le 27 avril 2017 propose d’attribuer une aide d’un montant de 150 €, versée au CCAS d’Orbec.

Le projet de convention de soutien à cette famille en difficulté, liant le SDEC ÉNERGIE au CCAS d’Orbec, a été transmis aux élus préalablement à la réunion.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’approuver une aide de 150 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6574 ;
- autorise le Président à conclure la convention de soutien à une famille en difficulté (jointe en annexe), à la mettre en œuvre et à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-22

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 16 MAI 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 16 MAI 2017

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

PREFECTURE DU CALVADOS
16 MAI 2017
COURRIER

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

17

Pouvoirs :

2

Suffrages exprimés :

19

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA – LE MESNIL EUDES

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur une demande d’aide de 1 000 € reçue de SOLIHA, pour une habitation située sur le territoire de la commune du Mesnil Eudes.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s’élève à 9 811 € et dont le gain énergétique est estimé à 30 %, portent sur :

- l’isolation des combles ;
- le remplacement de la chaudière fuel ancienne par une chaudière performante à condensation.

Après examen du dossier et au regard de l’urgence sociale, la commission « Solidarité », réunie le 27 avril 2017, propose d’attribuer une aide d’un montant de 1 000 €.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’approuver l’aide proposée ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6574 ;
- d’autoriser le Président à signer tout acte s’y rapportant.




DATE D'AFFICHAGE : **16 MAI 2017**

2017-04/BS/DB-23

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

16 MAI 2017

16 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS
16 MAI 2017

COURRIER

DATE D’AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-24

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

17

Pouvoirs :

2

Suffrages exprimés :

19

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE – INHARI – COMMUNE DELEGUEE DE LA BIGNE (SEULLINE)

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur une demande d’aide de 2 000 € reçue d’INHARI, pour une habitation située sur le territoire de la commune déléguée de La Bigne (Seulline).

Les travaux pour ce logement, dont le coût s’élève à 17 250 € et dont le gain énergétique est estimé à 34 %, portent sur :

- l’isolation du plancher haut
- le remplacement des ouvrants
- l’installation d’un poêle à bois.

Après examen du dossier et au regard de l’urgence sociale, la commission « Solidarité », réunie le 27 avril 2017, propose d’attribuer une aide d’un montant de 2 000 €.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE :

16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-24

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver l'aide proposée ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


SDEC
ENERGIE Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS
16 MAI 2017
COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 16 MAI 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 16 MAI 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 16 MAI 2017

2017-04/BS/DB-25

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	17	<u>Etaient excusés :</u> Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE – INHARI – SAINT-PIERRE-DU-FRESNE

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur une demande d’aide de 2 000 € reçue d’INHARI, pour une habitation située sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-du-Fresne.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s’élève à 17 395 € et dont le gain énergétique est estimé à 29 %, portent sur :

- l’isolation intérieure des parois,
- l’isolation des combles,
- le remplacement des ouvrants,
- l’installation d’une VMC.

Après examen du dossier et au regard de l’urgence sociale, la commission « Solidarité », réunie le 27 avril 2017, propose d’attribuer une aide d’un montant de 2 000 €.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

DATE D'AFFICHAGE : **1 6 MAI 2017****2017-04/BS/DB-25**

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver l'aide proposée ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS
16 MAI 2017
COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 MAI 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 6 MAI 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 5 mai 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

17

Pouvoirs :

2

Suffrages exprimés :

19

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, François BLIN, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Sébastien LECLERC à M. Jacques LELANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : AIDES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission « Développement économique », réunie le 27 avril 2017, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Par ailleurs, en application des nouvelles modalités d'attributions des aides financières 2017, validées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, la commission « Développement économique », propose de ne pas appliquer de plafond pour les deux dossiers suivants, programmés en 2017 et validés précédemment :

LOCALISATION	CAT.	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT	NOUVELLES AIDES VALIDEES		AIDES VALIDEES PAR CDE PRECEDENTES	
				30%	SOLDE PETITIONNAIRE	25%	SOLDE PETITIONNAIRE
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	C	Zone d'Activité Communautaire.	FACE	30 809,51 €	30 809,51 €	20 000,00 €	41 619,02 €
SAINT MARTIN DE MIEUX	C	Zone Artisanale Communautaire "MARTINIA".	FACE	35 730,54 €	35 730,54 €	20 000,00 €	51 461,08 €

DATE D'AFFICHAGE : **1 6 MAI 2017****2017-01/BS/DB-26**

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 ;
- décide de ne pas appliquer de plafond pour les deux dossiers présentés ci-dessus ;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le président à signer tout acte se rapportant à ces décisions.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

16 MAI 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 MAI 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 6 MAI 2017**

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUL. 2017

2017-05/BS/DB-01

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

20

Pouvoirs :

2

Suffrages exprimés :

22

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.

Pouvoirs : MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : ACCORDS-CADRES DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE « TRAVAUX AERIENS & SOUTERRAINS SUR LES RESEAUX » : ELECTRICITE – ECLAIRAGE – GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS – INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES 2018

Cette consultation concerne le renouvellement des marchés publics de travaux du SDEC ENERGIE qui arrivent à échéance au 31 décembre 2017.

Ces marchés portent sur l'étude et la réalisation de travaux en technique aériennes et souterraines sur les réseaux publics d'électricité, d'éclairage public, de génie civil de télécommunications et d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) pour le compte du SDEC ENERGIE.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de travaux à bons de commandes, avec minimum et maximum, passé selon l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1°, 67, 68 et 78 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée : 12 mois à compter du 1^{er} Janvier 2018, reconductible trois fois maximum, selon les modalités de l'article 16 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Etendue de l'accord-cadre :

Il comprend 18 lots géographiques basés sur les EPCI à FP en vigueur au 1^{er} Janvier 2017(communautés de communes, d'agglomération et urbaine du Calvados), répartis en deux natures de travaux distinctes (aérien et souterrain).

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-01

➤ Travaux aériens :

Lot	Intitulé des secteurs géographiques	Montant annuel HT (en €)	
		Mini	Maxi
1	Calvados OUEST	300 000	1 200 000
2	Calvados EST	300 000	1 200 000

➤ Travaux souterrains :

Lot	Intitulé des secteurs géographiques	Montant annuel HT (en €)	
		Mini	Maxi
3	CC Isigny- Omaha Intercom	1 000 000	4 000 000
4	CC Bayeux intercom	400 000	1 600 000
5	CC Seullès Terre et Mer	400 000	1 800 000
6	CC Coeur de Nacre	200 000	900 000
7	CU Caen la Mer	900 000	3 600 000
8	CC Pré-Bocage Intercom	500 000	2 000 000
9	CC Intercom de la Vire au Noireau	800 000	3 200 000
10	CC Vallée de l'Orne et de l'Odon	200 000	800 000
11	CC Cingal-Suisse Normande	600 000	2 400 000
12	CC Normandie- Cabourg- Pays d'Auge	300 000	1 200 000
13	CC Val ès Dunes	200 000	800 000
14	CC Pays de Falaise	500 000	2 000 000
15	CC Coeur Côte Fleurie / CC Pays de Honfleur - Beuzeville	500 000	2 000 000
16	CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	400 000	1 600 000
17	CC de Cambremer	200 000	800 000
18	CA Lisieux Normandie	1 000 000	4 000 000
TOTAL DES 18 LOTS		8 700 000	35 100 000

La consultation relevant de la procédure européenne, l'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 30 mars 2017 aux BOAMP et au JOUE.

La publicité correspondante est parue le 1^{er} avril 2017 au BOAMP (avis n° 17-34585) et le 4 avril 2017 au JOUE (annonce n° 2017/S 066-123596), ainsi que sur le site internet du SDEC ENERGIE et son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados, sur lequel les candidats pouvaient télécharger le dossier de consultation.

27 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation. Au total, 13 sociétés ont remis une offre, à savoir :

Elitel Réseaux, Garczynski Traploir Forlux, Sturno/Teim, Sorapel/Sato, Bouygues Energies et Services, Inéo Normandie snc, Stepelec, Sag Vigilec, Spie CityNetworks/Réseaux Environnement, Eiffage Energie Basse-Normandie, EDTPE/Topo Etudes, ERS et Réseaux Environnement/ Spie CityNetworks.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-01

Pour chaque lot, il a été retenu l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Valeur technique - note sur 50 points, pondérée à 25% ;
- Prix des prestations - note sur 50 points, pondérée à 75%.

La Commission d'Appels d'offres s'est réunie :

- Le 12 mai 2017 pour ouvrir les plis,
- Le 23 mai 2017 pour déclarer les candidatures recevables,
- Le 2 juin 2017 pour prendre, au vu de l'analyse des offres, la décision :
 - d'attribuer les lots suivants :

N° lot	Nature	Intitulé	Attributaire
3	Souterrain	CC Isigny- Omaha Intercom	Garczynski Traploir Forlux
10		CC Vallée de l'Orne et de l'Odon	Sorapel / Sato
11		CC Cingal-Suisse Normande	Garczynski Traploir Forlux
15		CC Coeur Côte Fleurie / CC Pays de Honfleur - Beuzeville	Réseaux Environnement / Spie CityNetworks
16		CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	Réseaux Environnement / Spie CityNetworks

- de déclarer les lots n° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 17 et 18 infructueux du fait que seules des offres inacceptables, au sens de l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ont été proposées. En effet les coefficients de prix remis sont supérieurs à ceux admissibles et les crédits budgétaires alloués aux marchés ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des besoins,
 - de mettre en œuvre une procédure concurrentielle avec négociation sans publication d'un nouvel avis de marché pour les lots n° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 17 et 18, conformément à l'article 25-II-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Le 29 juin 2017 pour, d'une part valider les trois phases successives de négociation (*voir rapport du Président à la CAO*) et d'autre part, suite à ces phases et au vu des propositions du Président, attribuer les lots n° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 17 et 18 comme suit :

DATE D’AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-01

N°	Nature	Intitulé	Attributaire
1	Aérien	Ouest	Sturno/Teim
2		Est	SAG Vigilec
4	Souterrain	CC Bayeux intercom	Sturno/Teim
5		CC Seules Terre et Mer	Garczynski Traploir Forlux
6		CC Coeur de Nacre	Garczynski Traploir Forlux
7		CU Caen la Mer	Garczynski Traploir Forlux
8		CC Pré-Bocage Intercom	Sturno/Teim
9		CC Intercom de la Vire au Noireau	Sturno/Teim
12		CC Normandie- Cabourg- Pays d’Auge	SpieCityNetworks/ Réseaux Environnement
13		CC Val ès Dunes	SAG Vigilec
14		CC Pays de Falaise	Sorapel/Sato
17		CC de Cambremer	SpieCityNetworks/ Réseaux Environnement
18		CA Lisieux Normandie	SAG Vigilec

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- Prend acte des décisions de la Commission d’Appels d’Offres ;
- Autorise le Président à signer les accords-cadres, ainsi que l’ensemble des pièces et documents s’y rapportant et à procéder à leur exécution.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

28 JUIL. 2017

COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 28 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIN 2017

2017-05/BS/DB-02

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017 Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés</u> : MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical. <u>Pouvoirs</u> : MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES POUR ECLAIRAGE PUBLIC

Ce marché concerne l'achat, en plusieurs commandes, d'horloges astronomiques destinées à équiper les armoires de commande du réseau d'éclairage public géré par le SDEC ENERGIE.

Ces horloges astronomiques permettent, à l'échelle d'une commune, la synchronisation des allumages et extinctions des réseaux d'éclairage public, commandés depuis des armoires différentes, par des horloges deux et trois contacts.

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

- Accord-cadre de fournitures et services à bons de commandes, avec minimum et maximum, passé selon la procédure adaptée, soumis à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Durée : 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible trois fois maximum, selon les modalités de l'article 16 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Etendue de l'accord-cadre : un seul lot pour un montant de :

MONTANT DU MARCHÉ	
Minimum HT/an	Maximum HT/an
10 000 €	40 000 €



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-02

Suite à l'avis de publicité paru le 5 mai 2017 au BOAMP (avis n° 17-62175) ainsi que sur le site internet du SDEC ENERGIE et son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados, sur lequel les candidats pouvaient télécharger le dossier de consultation, 11 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation :

- Biard Roy (76), Disimpex (67), Scribe (31), Test, FD Réseaux (76), BH Technologies (38), In Elec (67), BH Technologies (38), EDDEP (13), Agenore (76) et Rexel (14).

Au total, 3 sociétés ont remis une offre, à savoir :

- DISIMPEX, AGENORE et BH TECHNOLOGIES.

L'analyse a été effectuée selon les critères d'attribution suivants :

- Valeur qualitative de l'offre - note sur 100 points, pondérée à 50% ;
- Proposition financière - note sur 100 points, pondérée à 50%.

A noter que, pour la valeur technique, notée sur 100 points, l'offre qui n'obtient pas 50 points est exclue.

L'offre de DISIMPEX ayant obtenue 44 points, a été exclue.

Sur la base du rapport d'analyse des offres (annexé à la présente délibération), exposé au Bureau Syndical, le Président propose de retenir l'offre de la société BH TECHNOLOGIES.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'attribuer l'accord-cadre à bons de commandes à la société BH TECHNOLOGIES ;*
- *d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer ledit marché, ainsi que l'ensemble des pièces et documents s'y rattachant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

GOURNIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-03

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés</u> : MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical. <u>Pouvoirs</u> : MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : MARCHÉ PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECLARATIONS DE PROJETS DE TRAVAUX (DT) ET DES DECLARATIONS D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DICT)

Le Président expose que le marché de services actuel, passé avec le prestataire spécialisé dans le traitement et l'acheminement des DT et DICT prenant fin le 30 septembre 2017, une nouvelle consultation a été lancée.

Les prestations demandées consistent principalement à :

- automatiser la réception, la saisie, l'acheminement et le suivi des réceptionnés,
- envoyer les DT, réceptionnés, plans,...
- mettre en place un lien entre la plate-forme travaux du SDEC ENERGIE et la plate-forme du prestataire
- filtrer,
- archiver,
- fournir des listes et statistiques,
- fournir l'ensemble des emprises géoréférencées.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de services à bons de commandes, avec minimum et maximum, passé selon la procédure adaptée, soumis à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée : 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2017, reconductible trois fois maximum, selon les modalités de l'article 16 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-03

- Etendue de l'accord-cadre :

Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
10 000 €	30 000 €

Suite à l'avis de publicité paru le 5 mai 2017 au BOAMP (avis n° 17-61340) ainsi que sur le site internet du SDEC ENERGIE et son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados, sur lequel les candidats pouvaient télécharger le dossier de consultation, 14 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation :

- Biard Roy (76), Géomap-Imagis (30), Test, Proxiad Axe Seine (76), Mpfrance (92), Explore (44), Mpfrance (92), Sogelink (69), Inagua (91), SIG Image (64), Almerys (63), SMSi (15), Declaranet (92) et La Poste SA (75).

Au total, 1 seule société a remis une offre, à savoir SOGELINK.

L'analyse a été effectuée selon les critères d'attribution suivants :

- Valeur qualitative de l'offre - note sur 50 points, pondérée à 40% ;
- Proposition financière - note sur 50 points, pondérée à 60%.

Sur la base du rapport d'analyse des offres (annexé à la présente délibération), exposé au Bureau Syndical, le Président propose de retenir l'offre de la société SOGELINK.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'attribuer l'accord-cadre à bons de commandes à la société SOGELINK,*
- *d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer ledit marché, ainsi que l'ensemble des pièces et documents s'y rattachant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS
07 JUIL. 2017
COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-04

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017 Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : MARCHÉ PUBLIC DE CONTRÔLE DE STABILITÉ DES MATS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET POTENCES DE SIGNALISATION LUMINEUSE 2017

Ce marché concerne le contrôle de stabilité des supports d'éclairage (*éclairage public, éclairage d'installations sportives et de loisirs, mise en valeur par la lumière de sites et monuments*) et de signalisation lumineuse (*poteaux, potelets, potences*) sur l'ensemble du département du Calvados.

Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre général des essais de chargement menés en vue de maintenir les structures en service et de garantir la sécurité des personnes et des biens. Ils peuvent concerner aussi bien des ouvrages neufs lors de la mise en service que des ouvrages existants.

Les supports testés peuvent être de différents matériaux : acier, aluminium, bois, béton, matériaux composites ... et peuvent comporter des charges permanentes ou temporaires (drapeau, fleurissement...).

Les supports bois ou bétons, supportant à la fois un luminaire et le réseau de distribution d'énergie électrique, ne sont pas prévus à être contrôlés.

Le marché de service actuel ayant pris fin, une nouvelle consultation a été lancée.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de services à bons de commandes, avec minimum et maximum, passé selon la procédure adaptée, soumis à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Durée : 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible trois fois maximum, selon les modalités de l'article 16 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- Etendue de l'accord-cadre : 2 lots

LOT	Intitulé secteurs géographiques (*)	Montant HT annuel		
		Minimum	Maximum	
1	OUEST	ISIGNY - TREVIERES	10 000	20 000
		BALLEROY - LITTRY - VILLERS		
		AUNAY - BENY - CAUMONT		
		BAYEUX		
		SUISSE NORMANDE		
		CAEN OUEST		
		VASSY - VIRE - SAINT SEVER		
		CREULLY - DOUVRES		
2	EST	FALAISE	10 000	20 000
		CAEN AGGLO		
		CAMBREMER - DOZULE		
		CAEN EST		
		LISIEUX - MOYVAUX		
		LIVAROT - ORBEC		
		PONT LEVEQUE		
ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON				
CAEN SUD				

*correspond aux aires des Commissions locales d'ENERGIE inscrites dans les statuts du SDEC ENERGIE

Suite à l’avis de publicité paru le 5 mai 2017 au BOAMP (avis n° 17-62218) ainsi que sur le site internet du SDEC ENERGIE et son profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados, sur lequel les candidats pouvaient télécharger le dossier de consultation, 7 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation : Scribe (31), Doubletrade (92), Test, Roch Service (95), Rei-Lux Contrôles (85), Explore (44) et Artisan (33).

Au total, 2 sociétés ont remis une offre, à savoir : Rei-Lux et Roch-Service.

Pour les deux lots, l’analyse a été effectuée selon les critères d’attribution suivants :

- Valeur qualitative de l’offre – note sur 50 points, pondérée à 20% ;
- Proposition financière - note sur 50 points, pondérée à 80%.

Sur la base d’un rapport d’analyse des offres (annexé à la présente délibération), exposé au Bureau Syndical, le Président propose de retenir les offres suivantes :

Lot	Intitulé	ATTRIBUTAIRE
1	Ouest	REI-LUX
2	Est	ROCH SERVICE

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- d’attribuer le lot n° 1 à REI-LUX et le lot n° 2 à ROCH SERVICE,
- d’autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer les marchés correspondants, ainsi que l’ensemble des pièces et documents s’y rattachant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

07 JUIL. 2017

COURRIER



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-04

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-05

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017 Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

20

Pouvoirs :

2

Suffrages exprimés :

22

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.

Pouvoirs : MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : MARCHÉ DE PRESTATIONS D’EXPERTISE JURIDIQUE

Dans le cadre de ses activités, le SDEC ENERGIE souhaite bénéficier d’une expertise juridique.

Une consultation a donc été lancée avec les caractéristiques principales suivantes :

- Accord-cadre de services à bons de commandes avec maximum, passé selon la procédure adaptée soumis à l’article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée : un an à compter de sa date de notification, reconductible deux fois maximum selon les modalités de l’article 16 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Etendue de l’accord-cadre :

Lot	Intitulé	Montant maximum annuel HT *
1	Expertise juridique - Droit de l’énergie (et notamment distribution et fourniture d’électricité aux tarifs réglementés de vente, distribution et fourniture de gaz naturel aux tarifs réglementés de vente, distribution et fourniture de gaz propane)	30 000 €
2	Expertise juridique- Droit des collectivités locales et de l’institution, Droit de la fonction publique et du travail, Droit administratif général, Droit immobilier et de la gestion du domaine	30 000 €
3	Expertise juridique- Droit fiscal	30 000 €
4	Expertise juridique- Droit public des affaires et droit économique public (Marchés publics, Conventions de délégation de service public, Contrats de partenariats public-privé)	30 000 €

* : pas de minimum



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-05

Suite à l'avis de publicité paru le 11 Janvier 2017 au BOAMP (avis n°17-2011) ainsi que sur le site internet du SDEC ENERGIE, 30 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation.

Au total, 17 sociétés ont remis une offre dont 14 par voie dématérialisée :

- Access Avocats (76), Selarl Avocats Efficia (35), D4 Avocats Associés (75), HSDP Avocats (14), Maître Audrey Maurel (92), Selarl Cabinet COUDRAY (35), Ernst & Young Sté d'avocats (44), SCP Seban & Associés (75), Carlara (75), Ravetto Associés (75), Selarl Symchowicz Weissberg & Associés (75), Selarl Claisse & Associés (75), ALTRA Consulting (75), GB2A (14), CLL Avocats (75), BF2A (75) et AARPI Palmier et associés (75).

Pour chaque lot, l'analyse a été effectuée selon les critères d'attribution suivants :

- Prix des prestations - note sur 10 points, pondérée à 40% ;
- Valeur technique - note sur 10 points, pondérée à 60%.

Sur la base d'un rapport d'analyse des offres (annexé à la présente délibération) exposé au Bureau Syndical, le Président propose de retenir les offres suivantes :

Lot	Intitulé	ATTRIBUTAIRE
1	Expertise juridique - Droit de l'énergie	SCP Seban & Associés
2	Expertise juridique- Droit des collectivités locales et de l'institution, Droit de la fonction publique et du travail, Droit administratif général, Droit immobilier et de la gestion du domaine	Selarl Claisse & Associés
3	Expertise juridique- Droit fiscal	SCP Seban & Associés / Selarl Arbor & Tournoud
4	Expertise juridique- Droit public des affaires et droit économique public	GB2A

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de prestations d'expertise technique, financière et comptable comme suit :

- Lot 1 : SCP Seban & Associés,
- Lot 2 : Selarl Claisse & Associés,
- Lot 3 : SCP Seban & Associés / Selarl Arbor & Tournoud,
- Lot 4 : GB2A.

et autorise le Président à signer les marchés, ainsi que les pièces et documents s'y rattachant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-06

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017 Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<p><u>Nombre de membres en exercice</u> : 25</p> <p>Présents : 20</p> <p>Pouvoirs : 2</p> <p>Suffrages exprimés : 22</p>	<p><u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.</p> <p><u>Pouvoirs</u> : MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.</p>
--	--

Objet : Reconductions de marchés

Les marchés suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d’engagement :

Intitulés	Lots	Titulaires	Durée (en mois)	Nombre de renouvellements	Début	Fin	Renouvellement n°
Prestations traiteurs	1-Cocktails apéritif ≤ 300 participants	Cocktail Réception	12	1	07/10/2016	06/10/2018	1
		Grandsire			07/10/2016	06/10/2018	1
	2-Petits déj, goûters, cocktails déjeunatoires, repas	Cocktail Réception			07/10/2016	06/10/2018	1
Maintenance, formation et acquisitions de modules complémentaires SEDIT MARIANNE		Berger Levrault	12	3	25/09/2015	24/09/2019	2
Maintenance des installations de protection incendie du SDEC ENERGIE		Chubb France	12	2	01/10/2015	30/09/2018	2



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-06

Le Président propose au Bureau Syndical de renouveler ces marchés, et ce, conformément aux dispositions de la réglementation en matière de marchés publics et des différentes pièces contractuelles.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-07

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés</u> : MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical. <u>Pouvoirs</u> : MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Transferts de compétences – Subles (ENR) et Esson (SL)

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence
Subles	14 avril 2017	Energies Renouvelables pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur l'atelier technique municipal de la commune
Esson	2 mai 2017	Signalisation Lumineuse

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de ces compétences à la carte visées aux articles 3.5 et 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE pour les communes de Subles et de Esson ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-07

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS
07 JUIL. 2017
COURRIER

SDEC
ENERGIE
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-08

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Étaient excusés :</u> MM. Philippe LAGALLE, Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical. <u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Aides aux familles – Attribution d'une aide pour le règlement d'une facture de Gaz propane réseau – CCAS du HOM

La délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE du 17 octobre 2014, fixe les modalités d'attribution d'une aide financière pour les usagers confrontés à un impayé de leur factures d'énergie « gaz propane ».

Une demande d'aide en ce sens pour une famille résidant sur la commune du HOM a été étudiée.

La dette de la famille s'élève à 322,08 €. Le CCAS participe à hauteur de 161,08 €, le reste à charge pour la famille s'élève à 161 €.

Après examen de la demande, la commission « Solidarité », réunie le 16 juin 2017, propose d'attribuer une aide d'un montant de 161 €, versée au CCAS du HOM, permettant ainsi à la famille de solder sa dette.

Le projet de convention de soutien à cette famille en difficulté, liant le SDEC ÉNERGIE au CCAS du HOM, a été transmis aux élus préalablement à la réunion.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver une aide de 161 € au bénéfice de cette famille résidant sur la commune du HOM ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- autorise le Président à conclure la convention de soutien à une famille en difficulté (jointe en annexe), à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-08

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PRÉFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	22	<u>Étaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA - Potigny

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l'amélioration de l'habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur une demande d'aide de 2 000 € reçue de SOLIHA, pour une habitation située sur le territoire de la commune de Potigny.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 28 240 € et dont le gain énergétique est estimé à 26 %, portent sur :

- l'isolation des parois par l'extérieur ;
- le remplacement des menuiseries ;
- l'installation d'un poêle à granulés.

Après examen du dossier et au regard de l'urgence sociale, la commission « Solidarité », réunie le 16 juin 2017, propose d'attribuer une aide d'un montant de 2 000 €.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D’AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-09

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’approuver l’aide proposée ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6574 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-10

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	22	<u>Étaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique - CDHAT - Livarot-Pays-d'Auge (Le Mesnil-Germain)

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l'amélioration de l'habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur une demande d'aide de 2 000 € reçue du CDHAT, pour une habitation située sur le territoire de la commune déléguée du Mesnil-Germain (Commune nouvelle de Livarot-Pays-d'Auge).

Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 16 710 € et dont le gain énergétique est estimé à 39 %, portent sur :

- l'isolation extérieure des parois ;
- l'installation d'un cumulus électrique.

Après examen du dossier et au regard de l'urgence sociale, la commission « Solidarité », réunie le 16 juin 2017, propose d'attribuer une aide d'un montant de 2 000 €.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE :

07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-10

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver l'aide proposée ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

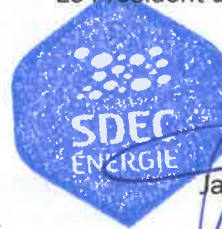
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 JUIL. 2017
07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-11

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Étaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Aides au développement économique du réseau électrique

La commission « Développement économique », réunie le 15 juin 2017, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 9 de la note jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'autoriser les participations et versements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 ;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS
07 JUIL. 2017
COURRIER

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-11

*

Délibération certifiée exécutoire : 07 JUIL. 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-12

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
Suffrages exprimés :	21	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme d’effacement coordonné des réseaux – 3^{ème} tranche 2017

La commission « Travaux », réunie le 13 juin 2017, propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2017, pour l’effacement coordonné des réseaux aériens concernant 7 projets, pour un montant de 914 884,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 6 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter la troisième tranche de travaux 2017 d’effacement coordonné des réseaux aériens proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

07 JUIL. 2017

COURRIER

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

SDEC
ÉNERGIE
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-13

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme d'extension du réseau public d'électricité – 5^{ème} tranche 2017

La commission « Travaux », réunie le 13 juin 2017, propose au Bureau Syndical cinquième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 9 projets, pour un montant de 224 392,32 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 7 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la cinquième tranche de travaux 2017 d'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

07 JUIL. 2017
COURRIER

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
Suffrages exprimés :	21	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de sécurisation du réseau public d’électricité – 5^{ème} tranche 2017

La commission « Travaux », réunie le 13 juin 2017, propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2017, pour la sécurisation du réseau public d’électricité concernant 25 projets, pour un montant 302 923,62 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 8 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter la cinquième tranche de travaux 2017 de sécurisation du réseau public d’électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l’article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

07 JUIL. 2017

GOURNEY

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-15

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Étaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 6^{ème} tranche 2017

La commission « Travaux », réunie le 13 juin 2017, propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 11 projets, pour un montant de 780 767,95 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 9 de la note jointe à la convocation..

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la sixième tranche de travaux 2017 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PRÉFECTURE DE CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURNIER

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017

- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-16

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de rénovation esthétique de postes de transformation 2017

Par délibération en date du 13 mars 2015, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE a validé le partenariat liant le syndicat, Enedis et l'association « CHANTIER école Basse-Normandie », jusqu'au 31 décembre 2017, pour la rénovation des postes de transformation.

Dans le cadre de ce partenariat, la commission « Travaux », réunie le 13 juin 2017, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur 10 demandes de rénovation de postes de transformation pour un montant de 12 992,10 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 10 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accepter les travaux de rénovation de postes de transformation proposés ;*
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;*
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-16

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURNIER

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-17

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Avenants aux marchés de maintenance et d'investissement Eclairage Public-Signalisation Lumineuse -Bornes de recharge - SALINE

Les communes déléguées de Troarn et de Sannerville, qui composent la commune nouvelle de Saline depuis le 1^{er} janvier 2017, voient, sur le territoire de cette commune nouvelle, coexister deux entreprises de maintenance différentes, dans le cadre des marchés de maintenance et d'investissement EP-SL-BORNES.

En effet, le découpage de ces marchés reposait sur la carte des EPCI au 1^{er} janvier 2016 et à cette date Sannerville appartenait à la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer (LOT 4 - Entreprise SPIE) et Troarn appartenait à la Communauté de Communes Entre Bois et Marais (LOT 5 - Entreprise CITELUM).

Sur l'ensemble des communes nouvelles créées, Saline est la seule pour laquelle l'entreprise de maintenance n'est pas la même pour chacune de ses communes déléguées.

Ainsi, pour éviter tout risque potentiel de sécurité, notamment pour les appels d'urgence, et au vu du choix de Saline de rejoindre la communauté Urbaine de CAEN LA MER, il est préconisé de sortir la commune déléguée de TROARN du lot n°5 « Pays d'Auge Nord », pour la raccrocher au marché « Caen Agglo » du lot n°4.

A cette fin, la commission « Travaux », réunie le 13 juin 2017, propose d'établir des avenants avec les prestataires SPIE CityNetworks et CITELUM, respectivement mandataires des lots 4 et 5.

Les projets d'avenants ont été transmis préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-17

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide de sortir la commune déléguée de Troarn du lot n°5 et de la raccrocher au marché « Caen Agglo » du lot n°4 ;
- décide d'adopter les avenants correspondants proposés ;
- charge le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer les conventions et à les mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-18

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés</u> : MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical. <u>Pouvoirs</u> : MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Avenants aux marchés de SCHNEIDER ELECTRIC – Cession EPSYS

Un accord-cadre multi-attributaires de fourniture de postes de transformation, de transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité nécessaires aux réseaux de distribution d'électricité des syndicats d'énergies de l'Eure (SIEGE) et du Calvados (SDEC ENERGIE) a été conclu en décembre 2015 pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Ce dernier est composé de 7 lots, dont les titulaires sont les suivants :

		Titulaires
LOT 1	Postes de transformation de type PSSA et PSSB équipés de transformateurs TPC de puissances 100, 160 et 250 KVA	Schneider Electric Transfix Ormezabal France
LOT 2	Transformateurs HTA/BT - TPC selon puissance - de type « intérieur » H59 pour cabines préfabriquées. Puissance de 100 à 1000 KVA – Fusibles ou non fusibles	Transfix France Transfo Rematelec Siemens
LOT 3	Transformateurs TPC haut de poteau de type H81 – Puissance 100 à 160 KVA	Transfix France Transfo Rematelec Siemens Ormezabal France
LOT 4	Postes de transformation à pertes réduites TPC de type PRCS de 100 et 160 KVA	Schneider Electric Transfix Ormezabal France
LOT 5	Armoires de coupure HTA de type ACM, AC3M, ACMD	Schneider Electric Ormezabal France
LOT 6	Enveloppe de Postes de transformations de type PUC non équipés de transformateurs	Schneider Electric
LOT 7	Enveloppe de Postes de transformations de type PAC non équipés de transformateurs	Schneider Electric Transfix Ormezabal France



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-18

Cet accord-cadre, reconduit une 1^{ère} fois en décembre 2016, fait l'objet de marchés subséquents à bons de commande, attribués après mise en concurrence des titulaires lors de la survenance du besoin, par le coordonnateur du groupement.

Les marchés subséquents en cours sont les suivants :

		Attributaires
LOT 1	Postes de transformation de type PSSA et PSSB équipés de transformateurs TPC de puissances 100, 160 et 250 KVA	SCHNEIDER ELECTRIC
LOT 2	Transformateurs HTA/BT de type H59 pour cabines préfabriquées. Puissance de 100 à 1000 KVA. <u>Fusibles</u> ou non <u>fusibles</u> .	France TRANSFO REMATELEC
LOT 3	Transformateurs TPC haut de poteau de type H61 Puissance de 100 à 160 KVA	France TRANSFO REMATELEC
LOT 4	Postes de transformation à pertes réduites TPC de type PRCS. Puissance de 100 et 160 KVA	SCHNEIDER ELECTRIC
LOT 5	Armoires de coupure HTA de type ACM, AC3M, ACMD	SCHNEIDER ELECTRIC
LOT 6	Enveloppe de Postes de transformations de type PUC non équipés de transformateurs	SCHNEIDER ELECTRIC
LOT 7	Enveloppe de Postes de transformations de type PAC non équipés de transformateurs	SCHNEIDER ELECTRIC

Concernant les accords-cadres et marchés subséquents dont le titulaire est SCHNEIDER ELECTRIC, il convient de passer des avenants.

En effet, le capital et les droits de vote de la société EPSYS, fabriquant les postes préfabriqués en béton objet des marchés pour le compte du titulaire SCHNEIDER ELECTRIC France, sont détenus actuellement à 100% par SCHNEIDER ELECTRIC France, titulaire du présent accord-cadre.

Le 30 juin 2017, SCHNEIDER ELECTRIC France cédera 80 % du capital et des droits de vote d'EPSYS à EPSYS HOLDING.

A l'issue de cette cession, SCHNEIDER ELECTRIC France demeurera donc actionnaire d'EPSYS à hauteur de 20 % et des contrats de partenariats seront établis entre EPSYS et SCHNEIDER ELECTRIC France.

Dans le cadre de cette cession, les accords-cadres et marchés subséquents seront ainsi transféré au 30 juin 2017 au profit d'EPSYS.

Cette société, appartenant actuellement à SCHNEIDER ELECTRIC France, se substituera dans tous les droits et obligations de SCHNEIDER ELECTRIC France prévus dans le contrat à compter de cette date de telle sorte que SCHNEIDER ELECTRIC France soit libérée de toute responsabilité ou solidarité avec EPSYS dans le cadre de la poursuite du contrat à compter de la date de réalisation.



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-18

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux », réunie le 13 juin 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter l'ensemble des avenants aux accords-cadres et marchés subséquents (Lot 1 «PSSA-PSSB» - Lot 4 «PRCS» - Lot 5 «ACM-AC3M-ACMD» - Lot 6 «PUC» - Lot 7 «PAC» et marchés subséquents correspondants proposés (joints en annexe) ;
- charge le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer et à mettre en œuvre les avenants proposés ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PRÉFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

CONTROLE



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 07 JUIL. 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-19

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d’ouvrage de la Collectivité de VILLERS-BOCAGE au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d’éclairage public associés au projet d’effacement coordonné de réseaux « Route de la Fontaine Fleurie »

La commune de Villers-Bocage et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l’opération d’effacement des réseaux aériens situés « Route de la Fontaine Fleurie », constituée, pour partie, d’éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d’ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d’ouvrage pour le réseau d’éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage des travaux d’enfouissement du réseau d’éclairage concerné par l’opération, dans le cadre d’une maîtrise d’ouvrage unique (réseaux de distribution publique d’électricité, d’éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d’organisation de cette maîtrise d’ouvrage unique et d’en fixer le terme.

Le coût global de l’opération est estimé à 57 591,17 € TTC et le coût du réseau d’éclairage public à 18 007,61 € TTC.

Vu, l’avis favorable de la commission «Travaux » en date du 13 juin 2017, le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-19

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés à Villers-Bocage, « Route de la Fontaine Fleurie » ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 4581 817 ;
- adopte la convention proposée (jointe en annexe) ;
- autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUL. 2017

2017-05/BS/DB-20

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Étaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Tour-en-Bessin, au titre des travaux d'éclairage public du lotissement « La Moinerie »

La commune de Tour-en-Bessin souhaite engager des travaux d'aménagement du lotissement « La Moinerie », constitués, pour partie, d'éclairage public.

La collectivité a transféré, à compter du 1^{er} janvier 2005, sa compétence éclairage au SDEC ENERGIE par délibération en date du 30 juin 2004. En conséquence, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d'ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant la commune pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de ce lotissement.

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir :

- les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme,
- les modalités de financement des signataires et en particulier les aides octroyées par le SDEC ENERGIE.

Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 233 550,84 € TTC.

Le coût des travaux d'éclairage, déterminé par la commune de Tour-en-Bessin ou son maître d'œuvre, est estimé à 30 943,20 € TTC, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, supporté par le SDEC ÉNERGIE.



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-20

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d'éclairage est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 6 avril 2017.

Il est déterminé sur la base suivante :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	25 786,00 €
Taux d'aide	25 %
Montant de l'aide sur le coût des travaux HT	6 446,50 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	5 157,20 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	11 603,70 €

Vu, l'avis favorable de la commission «Travaux» en date du 13 juin 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide de déléguer ponctuellement sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Tour-en-Bessin, pour la réalisation des travaux d'éclairage public nécessaires à l'aménagement du lotissement « La Moinerie » ;
- décide d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 6 avril 2017 en la matière ;
- dit que la dépense sera imputée aux articles 2315 ou 2317 ;
- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

GOURRIER


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-21

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical. <u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Aides financières - Dépenses d’investissement sur le réseau d’éclairage public de Bainville-sur-Orne.

En avril dernier, la commune de Blainville-sur-Orne a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l’attribution d’une aide financière pour des dépenses d’investissement sur son patrimoine d’éclairage public.

En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, et eu égard au montant annuel de la TCCFE conservée par le SDEC ÉNERGIE pour cette commune, la commission « Travaux », réunie le 13 juin 2017, propose au Bureau Syndical d’apporter, à cette collectivité, une aide financière, à hauteur de 1 246,92 €.

Cette subvention correspond à une aide de 15%, identique à celle apportée à une commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDEC ENERGIE.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, par 20 voix pour et 1 abstention :

- décide d’accepter l’aide proposée d’un montant de 1 246.92 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 204 14 822 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-21

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE :

07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-22

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical. <u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Etat Contradictoire – Signalisation Lumineuse - ESSON

Dans le cadre du transfert de sa compétence signalisation lumineuse au SDEC ÉNERGIE, la commune d’Esson, a transmis au syndicat sa délibération relative à l’adoption de l’état contradictoire de son patrimoine de signalisation lumineuse, au jour du transfert de cette compétence.

La commune n’ayant aucun ouvrage à la date de son adhésion au service de maintenance de signalisation lumineuse, la valeur de l’état contradictoire s’élève à 0 €.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical d’adopter l’état contradictoire proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide d’adopter l’état contradictoire du patrimoine de signalisation lumineuse proposé et autorise le Président à signer tout acte s’y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PRÉFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

GOURNIEY



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 JUIL. 2017
07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Étaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de mutualisation SIG Conseil Départemental du Calvados et SDEC ÉNERGIE – SIGMA Calvados

En juin 2015, le Conseil Départemental du Calvados a sollicité le SDEC ÉNERGIE dans l'objectif d'étudier la possibilité de fusionner et mutualiser, nos prestations respectives visant l'information géographique à destination des collectivités territoriales à savoir, GEOSDEC et GEOCALVADOS.

Cette demande était motivée par la volonté de rationaliser l'offre de services SIG sur le département et d'offrir ainsi une offre unique, notamment aux collectivités territoriales.

Considérant l'intérêt, notamment pour les communes et les EPCI à fiscalité propre, d'offrir un bouquet d'informations géographiques unique, il en est ressorti un accord de principe sur la « mutualisation » des deux SIG : GEOSDEC et GEOCALVADOS, sur la base d'une convention de partenariat entre les deux parties, précisant notamment la gouvernance de ce SIG mutualisé, les principes de fonctionnement, les conditions financières et les conditions d'hébergement.

A noter que, pour ce projet, les ressources en personnel, en charge de cette mission, restent rattachées à leur collectivité d'origine.

Le projet de convention et ses annexes, transmis aux élus, préalablement à la réunion, est présenté au Bureau Syndical.

Vu l'avis favorable de la commission « Nouvelles Technologies », réunie le 8 juin 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-23

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée ;
- autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-24

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés</u> : MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs</u> : MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Aides financières - Opération d'extension de réseau de distribution de Gaz naturel - Feuguerolles-Bully

Les autorités concédantes du service public de la distribution de gaz naturel, peuvent, conformément aux dispositions de l'article L.432-7 du code de l'énergie, contribuer aux travaux de raccordement de nouveaux clients, lorsque les coûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public de l'opération de raccordement, augmentés d'un bénéfice raisonnable, ne sont pas couverts par les recettes prévisionnelles.

Il est proposé au Bureau Syndical d'approuver la conclusion d'une convention de contribution au financement d'une opération d'extension de réseau de distribution de gaz naturel sur la commune de Feuguerolles-Bully, qui permettra l'alimentation d'un lotissement communal sis Quartier de la Croix.

Le seuil de rentabilité n'étant pas atteint, en application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, et sur avis de la commission « Concessions gaz », il est proposé d'apporter une aide financière à cette commune, à hauteur de 5 590 €.

Le projet de convention, joint en annexe et transmis aux membres du Bureau Syndical avec la note de présentation, est conclu entre GRDF et le SDEC ÉNERGIE.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accepter l'aide proposée à hauteur de 5 590 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 204 14 823 ;
- décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE: 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-24

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017 Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<p><u>Nombre de membres en exercice :</u></p> <p>Présents :</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Suffrages exprimés :</p>	<p>25</p> <p>18</p> <p>2</p> <p>20</p>	<p><u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.</p> <p><u>Pouvoirs</u> : MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.</p>
---	--	---

Objet : Tableau des effectifs 2017

Le SDEC ÉNERGIE accompagne l'évolution de carrière de ses agents en activant différents dispositifs. A ce titre, pour l'année 2017, le SDEC ÉNERGIE a établi 7 dossiers individuels d'avancement de grade et 3 dossiers individuels de promotion interne.

La Commission Administrative Paritaire (CAP), organisée par le Centre de Gestion, a ainsi examiné 10 dossiers individuels d'agents, dont les résultats sont les suivants :

- **CAP du 14 mars 2017 - Avis défavorable à 3 dossiers de promotion interne :**

Les trois dossiers individuels qui n'ont pas été retenus par la CAP, concernent MM. Christophe LEMOIGNE et Philippe LANDREIN et Mme Nathalie NIGAIZE.

- **CAP du 16 mai 2017 - Avis favorable à 5 dossiers d'avancement de grade :**

Identité de l'agent	Ancien grade	Nouveau grade
Christelle BIGOT	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Christelle GILLES		
Cécile LE QUELLEC		
Véronique VILAIN		
Nathalie VOISIN		

- **CAP du 20 juin 2017 - Avis favorable à 2 dossiers d'avancement de grade :**

Identité de l'agent	Ancien grade	Nouveau grade
Carine MASSERON	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe
Nathalie NIGAIZE	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-25

Par ailleurs, la commission « Administration-Finances », réunie le 13 juin 2017, propose les reclassements et la CDIsation suivants :

RECLASSEMENT		
Identité de l'agent	Ancien grade	Nouveau grade
Mickaël BORDE	Technicien principal 2 ^{ème} classe contractuel	Technicien principal 2 ^{ème} classe
Alban RAFFRAY	Ingénieur contractuel	Ingénieur

CDISATION		
Identité de l'agent	Ancien grade	Nouveau grade
Sylvie DURAND	Attaché contractuel	Attaché principal contractuel

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de clôturer 5 postes au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et d'ouvrir 5 postes au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et ce, à compter des 1^{er} janvier et 1^{er} février 2017 ;
- de clôturer un poste de rédacteur, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- d'ouvrir un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- de clôturer un poste de technicien principal 2^{ème} classe contractuel et d'ouvrir un poste de technicien principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- de clôturer un poste d'ingénieur contractuel et d'ouvrir un poste d'ingénieur, à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- de clôturer un poste d'attaché contractuel et d'ouvrir un poste d'attaché principal contractuel au 1^{er} août 2017 ;
- d'adapter le tableau des effectifs en conséquence, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

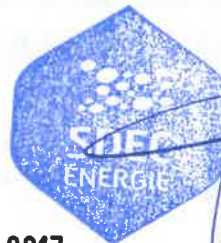
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-26

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON,
Présents :	16	MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	18	<u>Etaient excusés</u> : MM. Philippe LAGALLE, Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs</u> : MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : Conseil énergétique – Conventions CEP

Depuis le dernier Bureau Syndical du 12 mai 2017, 7 collectivités ont émis le souhait de bénéficier du service de conseil énergétique (CEP).

En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, la commission « Énergie », réunie le 12 juin 2017, propose au Bureau Syndical l’adhésion de ces collectivités, aux conditions suivantes :

Collectivité	Cat.	Date de la décision	Nombre de bâtiments	Aides financières sur le coût du service (625€/bâtiment/an)	Aide annuelle	Reste à charge annuel pour la collectivité
Vierville-sur-Mer	C	23 mars 2017	2	75% *	750 €	250 €
Trévières	C	21 avril 2017	8	75%	3 750 €	1 250 €
Feuquerolles-Bully	C	20 avril 2017	4	75%	1 875 €	625 €
Mondeville	A	10 mai 2017	8	20%	1 000 €	4 000 €
Fontenay-le-Marmion	C	18 mai 2017	7	75%	3 281,25 €	1 093,75 €
CC Cingal-Suisse Normande	—	18 mai 2017	2**	20%	250 €	1 000 €
Sainte-Honorine-de-Fay	C	30 mai 2017	3	75%	1 406,25 €	468,75 €

* sur la base des aides financières appliquées dans le cadre de la convention initiale conclue en 2015 avec le Pays du Bessin au Virois.

** ajout de 2 bâtiments à la convention présentée au Bureau Syndical du 12 mai 2017.



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-26

Les projets de convention ont été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 15 de la note de présentation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter les conventions proposées (jointes en annexe) et autorise le Président à les signer et à les mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 65738 ;*
- *charge le Président de l'exécution de la présente décision.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-27

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Suivi énergétique – Convention Post CEP : SAINT-ANDRE-SUR-ORNE

Proposé aux communes dont la convention arrive à son terme, le suivi énergétique (post CEP) permet de poursuivre la dynamique d'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine et de la maîtrise des consommations d'énergies, engagées avec les collectivités.

La commune de Saint-André-sur-Orne (catégorie B2) a émis le souhait de continuer à bénéficier d'un accompagnement du SDEC ÉNERGIE, pour 6 bâtiments (Ecole primaire, mairie, salle de tennis de table, ateliers municipaux, vestiaires de foot et local des jeunes et église).

Le coût de la cotisation annuelle est de 525 €/an, conformément aux tarifs en vigueur (350€ par bâtiment, avec une aide du SDEC ÉNERGIE de 75%, soit 1 575€/an).

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 16 de la note de présentation.

Vu l'avis favorable de la commission « Energie » en date du 12 juin 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 65738 ;
- charge le Président de l'exécution de la présente décision.



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-27

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


SDEC
ÉNERGIE Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DE CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-28

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Claude GLASSON et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	21	<u>Étaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Aides financières – Achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité – SALINE, SAINT-DESIR, MERY-BISSIERE EN AUGE, SYVEDAC

Les communes de Saline, Saint-Désir et Méry-Bissière en Auge et le SYVEDAC ont respectivement sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de leur collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 2 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l'opération.

Bien que non adhérent du SDEC ÉNERGIE, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande d'aide du SYVEDAC, regroupement de communautés de communes, ayant pour objet le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés apportés par ses collectivités membres.

Les projets de convention ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 17 de la note de présentation.

Vu, l'avis favorable de la commission «Énergie» en date du 12 juin 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accorder une aide financière maximum de 2 000 € à chacune des communes de Saline, Saint-Désir et Méry-Bissière en Auge ainsi qu'au SYVEDAC, pour l'achat d'un véhicule électrique ;
- dit que ces aides seront imputées à l'article 65738 ;



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-28

- autorise le Président à signer les conventions proposées (jointes en annexe) et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS
07 JUIL. 2017
COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-29

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	20	<u>Étaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC et Alain LIARD, Vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. François BLIN, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres de Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> MM. Nicolas JOYAU à M. Jacques LELANDAIS et M. Alain LIARD à M. Cédric POISSON.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Aides financières – Intervention d'un bureau d'étude pour deux audits énergétiques – Ville de CAEN

La ville de Caen sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'aides financières pour la réalisation de deux audits énergétiques (base nautique et MJC de la Guérinière), par un cabinet spécialisé.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE peut participer jusqu'à 50% de la part restant à charge de la collectivité, avec un plafond d'aide fixé à 5 000 € par étude.

Dans ce contexte, la commission « Énergie » réunie le 12 juin 2017, propose de verser une aide de :

- 1 950 € pour l'audit à réaliser sur la base nautique ;
- 1 200 € pour celui de la MJC Guérinière.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 18 de la note de présentation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accorder à la ville de Caen une aide financière de 1 950 € sur pour l'audit de la base nautique et une autre de 1 200 € pour celui de la MJC de la Guérinière ;
- dit que ces aides seront imputées à l'article 65738 ;
- autorise le Président à signer la convention proposée (jointe en annexe) et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 07 JUIL. 2017

2017-05/BS/DB-29

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

07 JUIL. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 JUIL. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 JUIL. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.